

RAPPORT FINANCIER 2020

CAISSE RÉGIONALE
DE RÉASSURANCES
DU GRAND EST

31 décembre 2020

2020

GROUPAMA GRAND EST

101 route de Hausbergen
CS 30014 Schiltigheim
67012 Strasbourg Cedex



Groupama
GRAND EST

SOMMAIRE

1. INFORMATIONS GENERALES

1.1 Membres du Conseil d'Administration	3
1.2 Membres du Comité de Direction	4
1.3 Commissaires aux Comptes	5

2. RAPPORT DE GESTION

2. Rapport de Gestion 2020	7
----------------------------------	---

3. COMPTES ANNUELS

3. Annexe comptable 2020	33
--------------------------------	----

4. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

4.1 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels 2020	77
4.2 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées 2020	86
4.3 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conditions de rachat et utilisation des certificats mutualistes 2020	90

5. RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 8 JUIN 2021

5 Résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 8 Juin 2021	94
------------------------------------------------------------------	----

6. ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION

6. Attestation du Responsable de l'Information	105
------------------------------------------------------	-----

1- INFORMATIONS GENERALES

1.1 Membres du Conseil d'Administration

Situation au 21 Juin 2021

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION GROUPAMA GRAND EST

	Année d'élection ou de réélection au Conseil d'Administration	Année de fin de mandat
PRESIDENT		
Monsieur François SCHMITT	2021	2027
VICE-PRESIDENTS		
Madame Sophie BOILLIN	2021	2027
Madame Marie FISCHER	2021	2025
Monsieur Rémy LOSSER	2019	2025
Monsieur Jean-Louis STEMART	2021	2027
MEMBRES DU BUREAU		
Monsieur Patrick BOTTIN	2019	2025
Monsieur Philippe DELAIRE	2018	2023
Monsieur Jean-Luc FAUDOT	2021	2027
Monsieur Jean-Pierre GROS	2021	2027
Monsieur Dominique LUX	2017	2023
Monsieur Jérôme MATHIEU	2017	2023
Monsieur Stéphane ROUSSEY	2019	2025
Monsieur Gilles THEILMANN	2019	2025
Monsieur Philippe THIEBAUT	2021	2027
Monsieur Pascal WITTMANN	2019	2025
ADMINISTRATEURS		
Monsieur Emmanuel ANDREO	2021	2027
Madame Marie-Noëlle BRAICHOTTE	2019	2023
Madame Marie-Pierre CATTET	2019	2023
Monsieur Thierry MALESIEUX	2021	2023
Madame Aline MENONVILLE	2021	2027
Madame Lucette MICHEL	2017	2023
Madame Nathalie MINOT	2021	2023
Madame Géraldine MORQUE	2019	2025
Madame Sophie OSTE	2019	2025
Monsieur Jean-Marc PFRIMMER	2019	2025
Madame Corinne SAPIN	2021	2027
Madame Sari VARNEY	2021	2027
Monsieur Thierry WOLF	2017	2023
ADMINISTRATEURS SALARIES		
Madame Carole URBAN	2021	2023
Monsieur Thierry PAYET	2019	2021

1.2 Membres du Comité de Direction

Situation au 18 Juin 2021

LISTE DES MEMBRES DE DIRECTION GROUPAMA GRAND EST

DIRECTION GENERALE

Monsieur Didier GUILLAUME	Directeur Général
Monsieur Francis BOURNIGAL	Directeur Général Adjoint Finances et Pilotage

MEMBRES DU COMITE EXECUTIF

Monsieur Vincent AUBERT	Directeur Santé, CRC et Souscription
Monsieur Jean-Jacques DESPRES	Directeur Ressources Humaines et Communication
Monsieur Jean-Marc GIRAUDET	Directeur Pilotage
Monsieur Laurent GUYON	Directeur Développement
Madame Thérèse LEVANTI	Directeur Indemnisation
Monsieur Christophe LEZZERI	Responsable Entreprises, Collectivités et Collectives
Madame Nathalie OBER	Directeur Secrétariat Général
Monsieur Jacques REYDEL	Directeur Risques Conformité et contrôle Interne
Monsieur Hubert ROTH	Directeur Développement et Opérations

1.3 Commissaires aux Comptes

COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

PricewaterhouseCoopers Audit
Exco Socodec

63 rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
51 avenue Françoise Giroud - 21066 Dijon Cedex

COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS

Monsieur Xavier CREPON
Madame Isabelle MARCOU

63 rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
24 rue Georges Magnoac 65000 Tarbes

2- RAPPORT DE GESTION 2020

Rapport DE GESTION SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE 2020

CLOS LE 31/12/2020

N° 1082 04 06
GROUPAMA GRAND EST

CAISSE RÉGIONALE
DE RÉASSURANCES
DU GRAND EST

31 décembre 2020

GROUPAMA GRAND EST

101 route de Hausbergen
CS 30014 Schiltigheim
67012 Strasbourg Cedex



Groupama
GRAND EST



Groupama

Grand Est

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 02 MARS 2021

Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice 2020 Clos le 31 DÉCEMBRE 2020

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

1 - FORMATION DU RESULTAT

L'année 2020 restera marquée par les impacts de la COVID. Tout d'abord au niveau sanitaire, notre région a été fortement touchée par les hospitalisations et les décès dès la 1^{ère} vague. Au niveau de l'entreprise, nous avons su, sans dégrader notre gestion, basculer en un temps record en travail à distance généralisé, mettre en place les mesures de protection pour les collaborateurs et les sociétaires, adapter nos infrastructures réseaux et renforcer nos protections contre le cyber-risque. Nous avons adapté tout le long de l'année notre fonctionnement aux évolutions des protocoles sanitaires (sites et agences). Et, malgré tout dans un environnement économique très difficile, nous avons conservé un solde de développement positif et surtout nous avons continué à progresser en termes de satisfaction. Dans le cadre de nos valeurs mutualistes, nous avons su, collaborateurs et élus, accompagner tous nos sociétaires par des gestes de solidarité, par des actions sur le terrain, en maintenant le contact par des appels téléphoniques pro-actifs et par des remboursements de cotisations.

Les effets de la crise liée à la COVID ont impacté toutes les activités de l'entreprise : l'activité commerciale, les plateformes téléphoniques mais aussi les volets logistiques, informatiques, ressources humaines, financiers.

Au niveau de l'activité commerciale, celle-ci s'est adaptée aux contraintes sanitaires réglementaires pesant sur nos capacités d'accueil et notre volume d'activité. Ainsi, lors du premier confinement, nous

avons dû fermer nos agences commerciales mais nous avons su rester disponibles pour nos sociétaires. Dans ce contexte, le développement commercial de la Caisse Régionale est positif à + 3,5 M€ contre + 8,2 M€ en 2019 et + 4,6 M€ en 2018. Cette performance se traduit par une croissance de 14 000 clients supplémentaires dont 8 000 issus du transfert du portefeuille AMALINE. Elle a été réalisée dans un contexte économique difficile avec un PIB en contraction de - 8,3 % sur 2020 contre une croissance de + 1,20 % en 2019. Le nombre d'immatriculations de véhicules neufs a également fortement chuté en 2020 de - 25 % revenant à son niveau de 1975 (soit 1,65 millions de véhicules).

Dès le premier confinement, les collaborateurs et les élus se sont mobilisés en appelant nos sociétaires dans le cadre des plans relationnels pro-actifs (PRP), de l'opération 1500 sourires et d'appels vers nos plus anciens.

Dans le cadre d'une démarche communautaire Groupe, nous avons accompagné le monde agricole dans son rôle essentiel à la nation par le reversement d'un mois de cotisation des tracteurs agricoles soit 2,5 M€ TTC dès le mois de mars.

Pour les secteurs professionnels non agricoles en difficulté, les réseaux commerciaux de GGE ont mis en place, également dès le 1^{er} semestre, des réductions de cotisations de 50 % par semaine de confinement pour un montant total de 4,5 M€ TTC.

Sur la base des gains constatés au 1^{er} semestre en Automobile de tourisme, nous avons remboursé à nos sociétaires 25 euros par véhicule non sinistré ; cette opération, effectuée en septembre, a bénéficié à 187 000 sociétaires pour un total TTC de 5,5 M€.

Sur le deuxième semestre, nous avons poursuivi notre accompagnement des secteurs en difficulté avec deux actions. La première concerne les Hôtels Cafés Restaurants (HCR) avec la mise en place d'une réduction de 6 mois des cotisations des risques professionnels au titre de l'exercice 2021 matérialisée par une lettre d'engagement de Groupama remise en main propre à nos sociétaires. Nous avons également attribué à chacun de nos commerciaux professionnels une enveloppe de 5 000 € TTC afin d'accompagner sur leur secteur les sociétaires en difficulté. Ces deux actions représentent un budget TTC total de 1,8 M€.

Le total de ces réductions représente un montant TTC de 14,3 M€.

Dès le mois de mars, Groupama a répondu à la sollicitation du Gouvernement pour contribuer au fonds de solidarité national de 400 M€ ; cela représente pour la Caisse une charge exceptionnelle de 1,2 M€. En fin d'année, nous avons enregistré, au titre de la contribution gouvernementale de 3,9 % des cotisations demandée par le Gouvernement aux assureurs santé, une charge exceptionnelle de 5,0 M€.

Nous avons également soutenu le secteur hospitalier lors du premier confinement avec le versement aux hôpitaux de Colmar et de Mulhouse d'une aide de 0,3 M€ et l'envoi de matériels de protection (gel, masques). A ces actions de la Caisse, s'ajoutent toutes les actions menées sur nos Caisses Locales par l'ensemble des élus.

Indicateur phare de la stratégie de Groupama Grand Est (GGE), le ratio de clients particuliers très satisfaits 2020 progresse significativement de 2 points pour s'établir à 32 %. L'indice net de recommandation (INR) progresse également de 2 points à 25 % permettant à GGE de rester dans le peloton de tête sur le marché. Ces progressions s'expliquent notamment par une amélioration de la fréquence des contacts (PRP pendant le 1^{er} confinement), une meilleure reconnaissance de la fidélité et une hausse de la qualité sur les relations téléphoniques (écoute, délais et respect des engagements). L'enquête ACPS, réalisée régionalement en septembre, s'est dégradée à cause des effets du confinement (- 10 points sur la très satisfaction). Les items les plus impactés sont le suivi des contrats et les réponses aux demandes. L'enquête sur le marché Agricole de novembre progresse

fortement (+ 5 points sur les très satisfaits et + 9 points sur l'INR). Les principaux facteurs de cette amélioration sont le traitement des sinistres et les relations en face à face. Ces améliorations sont les fruits des efforts engagés depuis quelques années au travers des projets d'entreprises mais aussi des mesures spécifiquement mises en œuvre en 2020. Il faut toutefois noter que ces améliorations s'inscrivent dans un marché qui progresse rapidement et qui nous oblige à continuer à élever constamment notre niveau de qualité.

Comme indiqué précédemment, le développement commercial de la Caisse Régionale est positif à + 3,5 M€ contre + 8,2 M€ en 2019.

Le marché des particuliers est en recul de - 4,2 M€ par rapport à 2019 à - 0,6 M€ pénalisé dans sa conquête par les périodes de confinement, le recul du marché automobile et malheureusement la hausse des résiliations suite à décès (- 0,75 M€). Malgré les difficultés sur certaines activités, le solde du marché des ACPS a bien résisté et reste positif à + 1,3 M€ (contre + 1,9 M€ en 2019). Le solde du marché Agricole (hors récoltes) fait mieux que résister et reste quasi stable à + 0,8 M€ ; y compris récolte, il recule toutefois de 0,5 M€ par rapport à 2019. Le marché des Entreprises recule de 0,4 M€ avec un solde de - 0,2 M€.

Le marché des Collectivités recule de - 0,9 M€ mais reste positif à + 0,9 M€. Le marché des Grands Comptes poursuit son amélioration avec un solde qui passe en positif à + 0,4 M€. Enfin, le solde du marché du Courtage progresse très significativement à + 1,5 M€ porté par un développement en santé collective de + 1,8 M€.

Excepté le métier Garantie Accidents de la Vie qui conserve un solde très proche de l'année précédente (+ 1,0 M€ contre + 1,1 M€ en 2019), les autres métiers de masse subissent une baisse importante de leur solde. Le métier Automobile de tourisme voit son solde reculer de - 2,1 M€ à + 1,2 M€, les soldes en santé individuelle et en habitation passent en négatif à respectivement - 0,5 M€ et - 0,3 M€.

Après une année 2019 marquée par de fortes résiliations, le métier Santé Collective retrouve un solde positif (+ 1,8 M€) avec le développement en courtage. Le solde du métier Flotte recule de - 1,2 M€ (rappel, souscription d'une flotte pour 1,1 M€ en 2019) mais reste positif à + 0,5 M€.

Deux chantiers majeurs ont marqué l'activité en 2020. Tout d'abord, les travaux de migration dans le cadre du transfert de l'activité AMALINE. En effet, si le portefeuille AMALINE a été pris en compte dans nos comptes dès 2019, il restait à le transférer dans nos systèmes de gestion. Ces travaux, qui ont concerné l'ensemble des Caisses Régionales, ont nécessité une contribution importante des équipes de la Caisse en pleine période de confinement. Au total, c'est plus de 9 100 nouveaux sociétaires qui ont été intégrés. L'autre chantier lancé en 2020 concerne la refonte du produit 2/3 roues. Groupama Grand Est a mobilisé de nombreuses ressources, dans son rôle de Caisse leader du domaine Ma Mobilité, pour contribuer à la réussite de ce projet. Conformément au planning, un pilote a été lancé avec succès en fin d'année pour éprouver la solution. Il reste encore des travaux à mener et le déploiement de cette nouvelle offre dans les autres Caisses est prévu en juin 2021.

Sur les activités où GGE intervient comme distributeur, le bilan 2020 confirme la dynamique engagée les années précédentes.

Le chiffre d'affaires Vie s'établit à 99,9 M€ certes en recul de 12,7 % par rapport à 2019 mais avec l'atteinte de nos objectifs en retraite (+ 40 %) et en prévoyance (+ 6,5 %) permettant sur ce métier de déclencher à nouveau une sur-rémunération de 0,1 M€. Les rémunérations Vie sont en hausse de 7,5 % par rapport à 2019. L'activité bancaire se concentre désormais sur la vente de crédits avec une production nouvelle, malgré les confinements, identique à 2019 et générant une hausse importante des rémunérations grâce à l'implication du réseau GGE sur tous les temps forts de l'activité bancaire.

Autre point positif pour 2020, avec une activité Expertissimo qui repart à la hausse avec un nombre de réservations brutes de 136 contre 109 réservations en 2019.

Après une année 2019 en fort recul, les activités sur les ventes de services se stabilisent en 2020 avec un nombre d'affaires nouvelles 2020 (téléassistance à la personne, box habitat) de 986 (contre 1038 en 2019 et 1 440 en 2018).

L'année 2020 a été marquée, en France, par de nombreux événements climatiques (inondations, sécheresse, tornades, tempêtes, violentes chutes de grêle). Pour notre Caisse, deux impacts majeurs : la tempête CIARA en début d'année et la conséquence de la sécheresse sur les bâtiments.

La sinistralité excédentaire se dégrade légèrement en 2020 avec l'enregistrement de trois sinistres excédentaires (pour 12,2 M€) ; nous n'avons enregistré que 2 sinistres en 2019 pour un total de 8,5 M€.

Le ratio Sinistres sur Cotisations (S/C) de l'exercice s'établit à 64,80 % en amélioration de 6,9 points par rapport à 2019, dont 3,3 points du fait de la moindre survenance de sinistres incendie non excédentaire et en l'absence de sinistre climatique ou grave sur le dernier trimestre.

Le solde de réassurance avec Groupama Assurances Mutuelles (GMA) (y compris rétrocessions) représente une charge de 65,1 M€ (contre 52,2 M€ en 2019 et 66,3 M€ en 2018).

Au total, la marge technique après réassurance s'établit à 157,3 M€ (soit 25,60 % des cotisations acquises) en amélioration de 1,5 point par rapport à 2019.

La hausse des frais généraux est de + 2,4 % (contre + 1,80 % l'an passé). Comme pour tous les autres postes, les frais généraux ont été fortement impactés par la crise liée à la COVID. Afin d'assurer la protection des salariés et des sociétaires, nous avons commandé des masques, du gel, des lingettes dès le début du confinement et sur toute la durée de l'année, nous avons également augmenté les fréquences de nettoyage des agences tout cela pour un coût de l'ordre de 1,1 M€. La bascule en travail à distance généralisé a nécessité d'adapter voir de changer l'équipement informatique et téléphonique de nos collaborateurs, d'adapter nos infrastructures réseaux et nos moyens de protection contre le cyber-risque ; là aussi cela représente des dépenses et investissements pour plus d'1 M€ qui se sont ajoutés aux charges prévues dans le cadre de la bascule à l'ECD. Ces dépenses ont été compensées par la baisse sensible des postes de frais liés aux déplacements des collaborateurs pour une économie d'environ 1,9 M€. Le ratio de frais généraux se dégrade à 0,3 % pénalisé par la moindre croissance des cotisations du fait des régularisations de cotisations et s'établit à 23,50 % des cotisations acquises (contre 23,20 % en 2019).

Les produits financiers s'élèvent à 14,8 M€ en 2020 en recul de 3,8 M€ par rapport à 2019 dans un contexte de crise financière mondiale contenue sur le marché action mais confirmant la baisse durable des taux obligataires.

Le résultat exceptionnel est une charge de - 1,2 M€ (contre un produit de 0,5 M€ de 2019) dont la charge liée à la contribution au fonds de solidarité pour - 1,2 M€.

Le résultat après impôt s'établit à + 16,5 M€. La contribution aux résultats consolidés du Groupe, selon les normes IFRS, est de 22,5 M€.

1.1 - COTISATIONS

Les cotisations totales sur l'exercice en cours, y compris les acceptations de GMA, atteignent 627,0 M€. Les cotisations acquises directes tous exercices sont de 614,7 M€ contre 608,0 M€ en 2019, soit une progression de + 1,1 %. Cette croissance est fortement impactée par les différentes opérations de régularisation de cotisations faites en 2020 dans le cadre de la crise liée à la COVID et par les effets de cette crise sur l'activité économique.

Les principales évolutions du chiffre d'affaires direct exercice pur (612,0 M€) concernent les risques suivants :

Risques automobiles :

Sur l'ensemble de ces risques qui comprend l'Automobile de tourisme, les Tracteurs Matériels Agricoles (TMA), les Flottes, les autres véhicules camions et 2 roues, le chiffre d'affaires est de 170,5 M€ contre 169,9 M€ en 2019 affichant une croissance de 0,4 % (contre 6,6 % l'année dernière). Cette évolution est fortement impactée par les régularisations pour plus de 9 M€.

En Automobile de tourisme, la croissance du chiffre d'affaires est de 0,8 % yc régularisations ; hors régularisation, la croissance aurait été de + 6,3 % dont un aliment tarifaire de 3,20 %. Le développement en nombre recule de 15 % par rapport à 2019 avec un nombre d'affaires nouvelles 2020 de 35 100 véhicules (soit - 15 %). Le nombre de résiliations, grâce aux actions de fidélisation et à une démarche de qualité de service toujours plus grande, progresse moins vite que la croissance du portefeuille ; ainsi le taux de résiliation continue de diminuer à 10,4 % contre 10,9 % en 2019.

A fin décembre 2020, hors contrats Flottes, 300 970 véhicules Auto tourisme sont assurés à Groupama Grand Est soit 11 127 de plus qu'à fin 2019.

Le chiffre d'affaires des TMA est lui aussi impacté par les régularisations de cotisation ; la croissance est de - 5,2 % yc régularisations et + 4,0 % hors régularisations avec un aliment tarifaire de + 2,0 %. Le solde d'activité commerciale reste légèrement positif (0,3 M€).

Le chiffre d'affaires de l'Auto entreprise progresse + 3,0 % yc régularisations et + 5,9 % hors régularisations avec un aliment tarifaire de 3,30 %.

Responsabilité Civile des particuliers / Assurance Juridique / Protection Juridique :

Les garanties Responsabilité Civile (RC) des particuliers progressent de 1,8 % (garantie RC incluse dans le produit Habitation). A noter que la garantie RC des produits Auto est incluse dans le risque Automobiles décrit ci-dessus.

Les assurances juridiques progressent de 1 %, portées en grande partie par les ventes des contrats spécifiques de Protection Juridiques pour les particuliers en complément des contrats Multirisques Habitation : la part portée par l'Automobile de tourisme reculant du fait des régularisations de cotisation.

Assurances de personnes (y compris santé) :

Le chiffre d'affaires progresse de 2,80 % à 173,5 M€. Cette croissance est portée par la GAV avec + 12,0 % à 12,2 M€ et la santé individuelle avec + 3,0 % à 117,5 M€. A noter la stabilité de la Prévoyance Individuelle hors GAV avec un chiffre d'affaires de 17,0 M€.

En Santé individuelle, le solde en nombre de contrats continue de progresser (+ 1 450 contrats, soit + 1,2 %) mais redevient négatif en valeur (- 0,5 M€) pénalisé par les résiliations suite à décès en hausse de 0,6 M€.

Impacté par les résiliations subies en fin d'année 2019, le volet santé des Assurances Collectives recule de - 0,6 % tandis que le volet prévoyance augmente de + 3,2 % pour un chiffre d'affaires total de 13,3 M€.

Responsabilité RC des professionnels :

Le chiffre d'affaires est de 20,4 M€ en recul de - 1,3 % par rapport à 2019 (20,6 M€). Le recul concerne essentiellement les RC Construction, Collectivités et TNS.

Risques climatiques :

Le chiffre d'affaires augmente de 0,50 % à 71,2 M€ en 2020 contre 70,8 M€ en 2019. La croissance est portée par les risques Tempête et CAT NAT avec respectivement + 2,70 % à 25,8 M€ et + 2,3 % à 18,7 M€. A contrario, les risques Récoltes reculent de 2,70 % à 26,8 M€ dans un contexte de poursuite de baisse des surfaces assurées de - 4,3 %.

Risques incendie et dommages :

Les risques Incendie et Dommages représentent un chiffre d'affaires de 127,6 M€ en augmentation de 1,80 % (hors régularisation, la hausse est de + 2,70 %). Y compris régularisations, le risque Incendie progresse de 1,20 % à 75,5 M€ tandis que le risque Dommages progresse de 3,60 % à 52,4 M€. La hausse est principalement portée par les métiers Habitation et Dommages Collectivités qui progressent respectivement de 3,80 % et 2,90 %.

Risques divers (hors dépendance) :

L'ensemble de ces risques représente un chiffre d'affaires de 18,9 M€ soit une augmentation de 2,00 % et comprend principalement les risques construction pour 6,5 M€ et l'assistance pour 11,3 M€ (en croissance de plus de 3,7 % en lien avec le développement sur les métiers Auto-tourisme, Habitation et Santé individuelle).

1.2 - SINISTRES DE L'EXERCICE

Le rapport S/C avant réassurance de l'exercice s'améliore de 6,9 points : il s'établit à 64,8 % contre 71,7 % en 2019.

La charge de Sinistres de l'exercice est de 396,4 M€ en baisse de 35,7 M€ par rapport à 2019 tandis que les cotisations augmentent de 9,0 M€.

L'évolution de la charge de sinistres s'explique essentiellement par les éléments suivants :

- Tout d'abord une sinistralité Incendie (hors excédentaire) qui revient à un niveau plus standard après une très forte dégradation en 2019. La baisse est de 19,2 M€ avec un nombre de sinistres dont la charge est comprise entre 150 k€ et 2 M€ qui s'établit à 86 en 2020 contre 109 en 2019 et 82 en 2018. Cette baisse de charge représente une amélioration de 3,3 points de ratio S/C 2020 par rapport à 2019 ;
- Une sinistralité Automobile (hors excédentaire) en fort recul sur le volet RC principalement avec les effets des restrictions de déplacement. Ainsi la charge sinistre Auto RC baisse de 23 % alors que la charge Dommages ne recule que de 7 %. Cette baisse de charge représente une amélioration de 3,0 points de ratio S/C 2020 par rapport à 2019 ;
- La sinistralité Climatique reste à un niveau élevé (56,1 M€) mais toutefois en baisse de 3,2 M€ par rapport à 2019 ; la hausse de charge en tempête étant compensée par la baisse sur le risque catastrophes naturelles. Cette baisse de charge représente une amélioration de 0,7 point de ratio S/C 2020 par rapport à 2019 ;
- A contrario, la sinistralité excédentaire est légèrement en hausse en 2020 ; nous enregistrons 3 sinistres (dont 1 sinistre incendie et 1 sinistre GAV) pour une charge de 12,2 M€ contre 2 sinistres pour une charge totale de 8,5 M€ en 2019 et 7 sinistres pour 35,4 M€ en 2018. Cette hausse représente une dégradation de 0,6 point de ratio S/C 2020 par rapport à 2019. Comme en 2019, en l'absence de sinistre Auto RC excédentaire, et conformément aux normes Groupe, un sinistre excédentaire (XS) statistique a été provisionné pour un montant de 5,7 M€ sur l'exercice 2020.

Selon les risques, les évolutions sont les suivantes :

Auto (rapport S/C 61,40 %) :

Pour l'auto RC : le ratio S/C origine (58,6 %) s'améliore de 16,6 points avec une charge sinistre en baisse de 11,4 M€ qui s'explique par les effets des restrictions de circulation sur la fréquence des sinistres auto-tourisme et flotte (de l'ordre de - 25 %) et par une moindre survenance de sinistres importants mais non excédentaires en TMA (4 en 2020 contre 17 en 2019). En vision écrêtée de la réassurance, le ratio s'améliore de 17,1 points à 53,10 %.

Pour l'auto Dommages : les garanties Dommages Automobiles s'améliorent de 5,6 points à 63,0 % du fait de la poursuite de la forte hausse des coûts moyens (+ 6,5 % en moyenne dont + 8,5 % en BDG Auto Tourisme) qui limite l'impact de baisse de fréquence.

Sur l'ensemble de la branche des risques automobile, le ratio S/C écrêté par la réassurance atteint 59,30 % en amélioration de 10,0 points.

Santé (rapport S/C 71,60 %) :

Le ratio s'améliore de 1,0 point par rapport à 2019 avec en Santé Individuelle un gain de 0,2 point à 71,40 % et un gain de 8,0 points à 73,30 % en Santé Collective. La baisse de la sinistralité a été très marquée sur la première vague de confinement avec un gain de ratio S/C de plus de 13 points en santé individuelle. Sur le reste de l'année, le rattrapage s'est opéré mois après mois avec une hausse marquée en Dentaire. Et, nous avons, en fin d'année, enregistré une charge exceptionnelle de 5,0 M€ liée à la contribution gouvernementale de 3,9 % des cotisations demandée par le Gouvernement aux assureurs santé.

Les Assurances de la Personne hors santé (rapport S/C 66,20 %) :

La branche AP se dégrade de 5,7 points par rapport à 2019 du fait des métiers APC et GAV. La prévoyance individuelle, malgré les effets du COVID, s'améliore légèrement de 2 points.

Sur le métier GAV, le ratio S/C se dégrade de 8,9 points avec la survenance en 2020 d'un sinistre excédentaire de 2,0 M€ ; hors ce sinistre, le ratio s'améliore de 8 points.

Le métier APC se dégrade assez fortement avec un ratio en hausse de 10 points et qui atteint 102 % ; à noter la résiliation fin 2020 d'un contrat géré en appel d'offre pour 1,2 M€.

Incendie (rapport S/C 79,70 %) :

Comme en 2019, nous enregistrons un sinistre excédentaire en incendie agricole mais pour un montant de 4,5 M€ contre 3,1 M€ en 2019. Le ratio S/C écrêté s'améliore de près de 27 points à 76,7 % avec, comme indiqué ci-dessus, le retour en 2020 à une sinistralité plus standard. La branche Incendie professionnel non agricole reste dégradée avec un ratio de 98,8 % ; le ratio écrêté incendie Agricole reste encore élevé à 80 %.

Autres dommages (rapport S/C 46,80 %) :

Le ratio s'améliore de 4,4 points avec, toutefois, une dégradation de 2,5 points en dommages agricoles compensée par l'amélioration de 4,3 points sur les dommages de particuliers et 8,0 points en dommages professionnels non agricoles.

Sur le périmètre total des garanties Incendie et Dommages, les résultats s'améliorent de près de 17 points avec un ratio S/C origine à 66,2 %.

Responsabilité Civile des particuliers / Assurance Juridique / Protection Juridique (rapport S/C 32,70 %) :

Le ratio S/C reste très bon et s'améliore même de 4,4 points avec la baisse de 12 points en RC des particuliers ; les risques AJ et PJ restent stables par rapport à 2019.

Responsabilités Civiles Professionnelles (rapport S/C 47,40 %) :

En l'absence de sinistre excédentaire comme en 2019, le ratio S/C évolue peu en légère dégradation de 1,5 point.

Multi Risques Climatique sur récoltes (rapport S/C 100,90 %) :

Avec une charge de 27 M€ essentiellement en grandes cultures (24 M€), le ratio S/C MRC 2020 s'améliore de 9 points par rapport à 2019 mais reste supérieur à 100 %.

Tempête (rapport S/C 78,70 %) :

La charge de sinistres est en hausse de 10,1 M€ entre 2019 et 2020 avec la survenance en début d'année 2020 de la tempête CIARA qui représentent à elle seule une charge de 12,7 M€. A noter que la charge tempête 2020 est concentrée sur le 1^{er} trimestre 2020 en l'absence d'évènements significatifs dans l'été et en fin d'année. Pour rappel, l'exercice 2018 avait été marqué par la tempête Eleanor pour une charge de 10,9 M€.

Catastrophes naturelles (rapport S/C 47,10 %) :

Comme en 2018 et 2019, nos régions ont été marquées par des épisodes de fortes chaleurs. Dans l'attente des reconnaissances d'arrêtés catastrophes naturelles au titre de la sécheresse sur bâtiment qui auront lieu en 2021, a été retenu, pour l'estimation de la charge 2020, la moyenne des charges sécheresse sur bâtiments 2018 et 2019 soit 8,8 M€. Excepté la sécheresse, la Caisse n'a enregistré aucun autre évènement significatif entrant dans le régime des catastrophes naturelles.

1.3 - VARIATION DES PROVISIONS SUR EXERCICES ANTERIEURS

Les méthodes actuarielles définies par le Groupe ont été mises en œuvre pour évaluer les provisions pour sinistres. Elles permettent, via des évaluations de charges à l'ultime basées sur des triangles de paiement ou de charges (selon les segments de risques), de déterminer le montant suffisant et adéquat des provisions pour sinistres à payer. Cette évaluation intègre dans son approche l'évaluation des sinistres tardifs.

En risque construction, dans la cadre de l'amélioration des méthodes statistiques retenues au niveau du Groupe, la Caisse a conduit en 2020 des études de provisionnement concernant les estimations de provisions pour tardifs et de provisions pour risques et incertitudes (PRI) ; ces études ont conduit à une estimation de charges supplémentaires de 4,4 M€ dont 3,4 M€ au titre des exercices antérieurs. En plus des provisions pour sinistres à payer, il est constitué, séparément pour les garanties décennales de RC aux ouvrages, une provision pour sinistres non encore manifestés. Au total des postes, la variation en construction représente en 2020 une charge de - 4,4 M€ contre - 1,4 M€ en 2019.

Hors Construction, les variations sur antérieurs représentent un boni pour la Caisse Régionale de 23,5 M€ (contre 27,0 M€ en 2019) avec toutefois une répartition par risque très différente.

Ainsi, sur la branche Auto RC Vie privée, l'année 2020 est marquée par un rechargement de - 4,0 M€ (contre un dégagement de 21,2 M€ en 2019) qui s'explique par des malis pour plus de 10 M€ sur des dossiers Amaline (ces variations sont cédées à 100 % à GMA). Rappel en 2019, la Caisse enregistrait pour 12,2 M€ de bonis sur des sinistres excédentaires.

Les Assurances de la Personne (rechargement de - 1,1 M€) sont impactées par un mali de 1,9 M€ sur un dossier GAV de 2019.

Le risque Incendie présente un dégagement de 7,4 M€, proche de 2019 (8,4 M€) avec le glissement des exercices dans le cadre de la méthode actuarielle retenue pour ce risque.

La branche RC professionnelle enregistre un dégagement de 7,4 M€ expliqué en grande partie par un boni de 5,1 M€ sur un dossier excédentaire de 2004.

Sur les branches climatiques, GGE enregistre un dégagement total de 14,0 M€ contre un rechargement de - 12 M€ en 2019. Ces variations proviennent en grande partie des difficultés rencontrées pour estimer la sinistralité en catastrophes naturelles liée à la reconnaissance des dossiers sécheresse sur bâtiments 2018 et 2019. Ainsi, l'estimation au titre de 2019 initialement provisionnée à 19 M€ a été revue en fin d'année à 7 M€ (soit un boni de 12 M€). A noter également, sur le métier Récolte, un dégagement de 5,0 M€ suite à la clôture des dossiers concernant les aléas sur les vignes.

Les rechargements Dépendance représentent une charge de - 3,9 M€ (contre - 3,1 M€ en 2019 et - 3,6 M€ en 2018).

1.4 - REASSURANCE

Les modifications de la partie technique du traité de réassurance 2020 concernent les risques climatiques avec d'une part l'intégration d'une quote-part externe de 20 % sur le volet MRC et Grêle au sein du métier Récolte et d'autre part le relèvement du plafond d'intervention du stop loss global des branches climatiques (le plafond passant de 47,8 M€ à 71,7 M€).

Globalement, le solde (avant rétrocession) 2020 s'établit à - 65,1 M€ soit - 10,60 % des cotisations acquises. Il était de - 50,0 M€ en 2019 et de - 64,4 M€ en 2018.

Le taux de cession moyen de primes nettes de commissions est en léger recul passant de 31,80 % à 31,40 % avec essentiellement l'impact de la modulation Assistance liée à l'amélioration de la sinistralité.

Les cessions de sinistres et provisions tous exercices sont en baisse de 16,5 M€ (124,3 M€ contre 140,8 M€ en 2019) en lien avec l'amélioration de la sinistralité des risques de bases compensée en partie par les cessions à 100 % des rechargements de sinistres Amaline (10 M€). A noter que l'intégration de la quote-part externe en récoltes représente un produit de 0,5 M€ du fait d'un ratio S/C dégradé. Avec la sinistralité climatique 2020, la Caisse déclenche le mécanisme de stop loss global mais pour un montant très limité (cession de 0,4 M€).

L'amélioration de la sinistralité des risques de bases, et malgré la hausse de la charge tempête, entraîne un net recul de nos cessions quote-part entrant dans le calcul de la participation bénéficiaire ; celle-ci s'établit à + 3,8 M€ en 2020 contre + 2,6 M€ en 2019 et + 0,5 M€ en 2018.

Le niveau de rétrocession dans le cadre de la mutualisation entre Caisses Régionales des risques reste négatif à - 1,3 M€ contre - 2,2 M€ en 2019.

Caisses Locales

La marge technique conservée par les Caisses Locales atteint 4,1 M€ contre 3,8 M€ en 2019.

1.5 - AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES

Il s'agit des provisions réglementaires prévues par le Code des Assurances mais également des provisions constituées à titre de précaution pour faire face à des événements futurs.

Les autres provisions évoluent de la façon suivante :

- Provision pour frais de gestion : dotation de provisions pour 0,8 M€ liée à la progression des provisions de sinistres,
- Provision pour risques croissants (risque dépendance) : reprise de 0,3 M€,
- Provision pour fonds de stabilité dépendance : dotation de 0,4 M€,
- Provision pour risques en cours : reprise totale de la provision soit + 0,8 M€ (reprise sur les risques Cat Nat et Dommages professionnels),

- Provision d'égalisation : dotation de 4,6 M€ sur tous les risques sauf la Cat Nat. Le stock est de 20,7 M€,
- Provision pour supplément réglementaire auto : dotation initiale de 3,1 M€,
- Provision pour participation aux bénéfiques et ristournes : dotation à hauteur de 1,05 M€ dans le cadre des réductions de cotisations accordées aux sociétaires Hôtels / Cafés / Restaurants (HCR) sur leur cotisation d'assurance 2021.

La part réassurée de ces provisions représente une charge de 0,2 M€ contre 0,1 M€ en 2019.

La variation totale nette de réassurance des autres provisions représente une charge de 7,5 M€ (produit de 1,9 M€ en 2019).

1.6 - RESULTAT DES RENTES

Le résultat des rentes est de - 3,1 M€ (- 1,7 M€ en 2019) avec une entrée de capitaux constitutifs de 4 M€ (contre + 10,2 M€ en 2019) et une diminution des provisions mathématiques de - 0,5 M€ malgré une hausse de 4,5 M€ due à la baisse des taux d'intérêts.

La provision d'équilibre des rentes est reprise pour 0,7 M€ (contre + 0,9 M€ en 2019) dont 1 M€ en compensation de la baisse des taux d'intérêts.

1.7 - PRODUITS FINANCIERS

Contexte économique

2020 a été une année historique qui a vu l'émergence d'une crise majeure après la mise en arrêt de l'économie pour lutter contre la pandémie de COVID19. Dans ce contexte, des plans de relance budgétaires et monétaires ont été annoncé partout en Europe et aux Etats-Unis, accompagnés d'enveloppes de plusieurs centaines de milliards de dollars pour garantir des prêts bancaires. Cette réponse mondiale et coordonnée d'une ampleur inédite a permis aux marchés financiers de se reprendre après une chute au mois de mars, aidés par des indicateurs macro-économiques confirmant une légère reprise.

Néanmoins, la reprise économique mondiale s'avère inégale. La zone euro, l'une des plus touchées, a connu une contraction trimestrielle du PIB de près de 12 % au deuxième trimestre, après une baisse de 3,7 % au premier. La récession du deuxième trimestre aux Etats-Unis a été de 9 %. C'est en Asie que la reprise est la plus importante avec une croissance en Chine de + 4,9 % en variation annuelle au troisième trimestre après + 3,2 % au deuxième et une contraction de - 6,8 % au premier, croissance qui se rapproche du rythme tendanciel de 2019 qui était de l'ordre de 6 %. Comme la pandémie a commencé en Chine, la sortie de crise a donc également été plus précoce dans ce pays, mais l'importance de la production et de la consommation mondiale de biens dans le PIB chinois a aussi certainement contribué à cette reprise rapide.

Une autre tendance observée en 2020 est que le secteur manufacturier a très rapidement repris alors que le secteur des services est encore très touché et tourne en sous-régime. Dans la zone euro, l'indice manufacturier est repassé bien au-dessus de la barre des 50 points (séparant anticipations de reprise et de récession) depuis le mois de juillet jusqu'à atteindre un haut niveau de 54,4 en octobre. L'indice des services est de nouveau retombé sous la barre des 50 depuis septembre, à 46,2 en octobre. La difficulté de la zone euro à sortir de cette récession s'explique par la dépendance forte aux secteurs des services, alors que les Etats-Unis et surtout l'Asie affichent des performances, au moins pour l'instant, bien meilleures.

S'il a bouleversé l'économie mondiale en 2020, le COVID-19 a eu un impact limité sur les matières premières. Les prix des matières premières et des produits agricoles hors pétrole et métaux précieux sont restés stables et les reculs enregistrés sont dus essentiellement à la chute de la demande. A l'inverse, pour la première fois de son histoire, le cours de la référence du pétrole américain, le WTI,

passé en terrain négatif. Depuis, les prix se sont redressés sans retrouver leur niveau d'avant la pandémie. À partir de début novembre, les annonces successives sur des vaccins contre le COVID-19 ont poussé les investisseurs à acheter du pétrole, misant sur une reprise de la demande à venir.

L'année 2020 a été mouvementée sur le marché des devises. Les assouplissements monétaires annoncés par la Banque Centrale américaine ont provoqué une dépréciation du dollar contre les grandes devises, qui a atteint 4 % environ cet été. Mais les dépréciations de devises se sont surtout concentrées sur les pays émergents (principalement hors Asie) dépendant de sources de financement étrangères. Ces dépréciations de devises ont eu pour effet corollaire de pousser les Banques Centrales de certains de ces pays à augmenter leur taux d'intérêt pour défendre leur devise alors que leur situation économique aurait nécessité de les baisser.

Evolution des marchés actions

Après un début d'année positif en ligne avec la tendance observée fin 2019, les marchés actions se sont brutalement retournés à partir de la fin février avec l'apparition des premiers foyers épidémiques hors de Chine. La volatilité a atteint des niveaux comparables à ceux de la crise financière de 2008. Malgré un contexte difficile, les marchés actions ont pu rebondir à la fin d'année, en limitant les pertes sur l'exercice 2020. Le CAC 40 a ainsi perdu 7,14 % en 2020, loin des - 37,2 % enregistrés au plus bas du mois de mars.

L'action des Banques Centrales et la perspective de plans de relance ont parvenu à réorienter le marché à la hausse. Dans le même temps, la rotation sectorielle des secteurs perdants (transports, loisirs, foncières, banques) vers les secteurs gagnants (technologies, industries pharmaceutiques, infrastructures notamment) est forte. Géographiquement, le redressement du marché action est contrasté avec les Etats-Unis et la Chine qui affichent une meilleure performance notamment grâce à leurs secteurs technologiques. A l'inverse, la performance des indices européens reste plus pénalisée en raison de la plus forte prépondérance de secteurs affectés par la crise et d'un redressement économique plus lent.

Evolution des marchés de taux

Les grandes Banques Centrales avaient réagi très rapidement au premier trimestre en fixant leurs taux d'intérêts à un niveau proche ou en dessous de zéro ainsi qu'en reprenant des mesures quantitatives non conventionnelles importantes. Depuis juin, ces taux d'intérêts n'ont donc pas évolué mais les Banques Centrales ont proclamé que devant l'ampleur de la crise, ces taux devraient rester à ces niveaux exceptionnellement bas pendant encore plusieurs années et que les achats de titres portés à leurs bilans devraient probablement encore augmenter.

Evolution des marchés de crédit

De concert avec les actifs risqués, les indices crédit ont connu un épisode de forte baisse sur le mois de mars. Ils se sont ensuite fortement redressés à partir d'avril, d'une part en raison des achats de titres d'émetteurs non financiers par la Banque Centrale Européenne et d'autre part grâce aux mesures de soutien des états contribuant à réduire les anticipations de risque de défaut. Les resserrements de spreads sont néanmoins plus significatifs sur le crédit de bonne qualité.

Gestion financière

La décision de réalisation de plus-values latentes a été prise au début de l'année, car les marchés ont été portés par la confiance des investisseurs et la dynamique positive de 2019. Le montant des ventes des OPCVM s'élève à 12,55 M€ pour 3,36 M€ de plus-values.

La chute brutale des marchés au mois de février et la nervosité constatée tout au long de l'année 2020 ont permis de réaliser les achats des fonds actions pour 6 M€ et des fonds obligataires/diversifiés pour 4,47 M€.

Les arbitrages réalisés font augmenter l'exposition des actions de 2,5 M€ en valeur comptable et de 2,6 M€ en valeur boursière sur l'exercice 2020. La hausse très modérée sur les plus-values en stock est due à la crise financière liée à la pandémie.

En produits de taux, les remboursements des titres obligataires publics s'élèvent à 17,5 M€. Aucune acquisition n'a été faite en 2020 due au rendement négatif sur cette classe d'actif.

Les remboursements et les cessions des titres obligataires gérés en mandat se montent à 14,3 M€. Les achats dans la poche des obligations privées sont de 39,15 M€ (TRA moyenne 1,22 %, duration moyenne 8,9 ans).

Les remboursements de produits structurés à sous-jacent actions pour le montant de 6 M€ sont intervenus au début de l'année 2020. De plus, un produit (2 M€) a été arbitré au mois de juin avec les moins-values de 90 K€. En revanche, les pics de volatilité et la baisse des marchés au premier trimestre 2020 ont permis de souscrire 10 produits pour 20 M€ au total. En produits structurés à sous-jacent taux à capital garanti, un produit (3 M€) a été renouvelé et deux produits ont été souscrits au cours de l'année pour un montant de 5 M€. L'exposition sur les produits structurés a augmenté de 17 M€ en valeur comptable.

Le stock de plus-values latentes obligataires est passé de 27,04 M€ fin 2019 à 29,85 M€ fin 2020. Cela s'explique par les achats au cours de l'année 2020 et la baisse des taux suite à l'intervention des autorités financières.

Le montant de souscription des dépôts à terme s'élève à 20 M€ (durée : 3 ans, TRA : 0,4 %). Des dépôts à terme ont été également renouvelés pour 30 M€ (durée : 5 ans, TRA : 0,29 %) et le montant d'un dépôt à terme renouvelable tous les mois a été augmenté de 6 M€ à 10 M€. Ces opérations permettent de reporter les liquidités dans le temps avec une durée de trois/cinq ans à un taux actuariel moyen de 0,3 %.

Les liquidités en portefeuille sont de 148 M€ et pèsent 20,68 % des actifs totaux en fin d'année, contre 24,33 % en 2019. Ces liquidités sont placées en livrets bancaires répartis sur cinq contreparties avec un taux d'intérêt moyen de 0 %.

Les revenus des placements (hors immobilier et actions non cotées) totalisent 11,35 M€ (contre un équivalent de 13,54 M€ en 2019) et s'analysent comme suit :

- revenus des obligations et OPCVM obligataires : 8,3 M€ contre 7,5 M€ en 2019,
- revenus et plus-values des actions et OPCVM actions : 1,6 M€ contre 4,4 M€ en 2019. Une réalisation de plus-values moindre par rapport à l'année 2019, qui s'explique par le changement de la répartition des plus-values réalisées (1,59 M€ en fonds actions et 1,67 M€ en fonds obligataires et convertibles),
- revenus sur les titres stratégiques de GMA : 1,1 M€.

Les charges de gestion des placements atteignent 371 K€, ils sont stables par rapport à 2019.

La valorisation 2020 des Certificats Mutualistes GMA étant supérieure à leur valeur de réalisation (c'est-à-dire à leur prix de revient), aucune dotation de provision n'a été réalisée au cours de cet exercice.

Gestion immobilière

Le patrimoine physique représente une valeur d'expertise globale de 99,2 M€.

Il est réparti comme suit :

- 44,80 % pour le siège et les centres de gestion,
- 25,00 % pour l'habitation (dont 81 % dans le Bas-Rhin),
- 17,89 % pour les bureaux,
- 7,62 % pour les agences,
- 4,65 % pour les locaux commerciaux,
- 0,29 % pour les terres/fermes/forêts.

Le patrimoine se compose de 93 biens immobiliers comprenant 380 lots (hors stationnements).

Locaux d'exploitation

On dénote 133 lots en location pour un montant global de loyers de 2,24 M€.

En 2020, le maillage agences a continué :

- Transfert (recherche de nouveaux locaux - prise à bail avec pour certains des travaux débutés en 2020 et qui aboutiront en 2021) : St-Dié (88), Nancy (54), Besançon (25), Dampierre sur Salon (70), Rioz (70), Sombornon (21)
- Fermeture effective (résiliation des baux) : Sombornon (21), Gevrey Chambertin (21), Montier en Der (52), Frasne (25)

17 agences ont fait l'objet d'une mise aux normes « Personnes à Mobilité Réduite » (PMR) à noter que le Plan Ad'Ap se finalise en 2021.

Enfin, 32 agences ont fait l'objet de rénovation complète et/ou travaux de rénovation partielle ou réfection.

Transactions - Investissements

1 vente immobilière a été réalisée :

- Terres HEUILLEY LE GRAND – LE PAILLY (52) : 0,443 M€ avec une plus-value dégagée de 0,228 M€

Les anciennes agences de Vitteaux (21) et Andelot Blancheville (52) sont toujours à vendre.

1 acquisition en direct :

- Immeuble STRASBOURG NEUDORF (67) : 2,220 M€

Une vingtaine d'immeubles ont fait l'objet de travaux lourds et de réfection pour 0,4 M€.

Les investissements en fonds immobiliers se poursuivent :

- 3 M€ LF EUROPIMMO ; 3 M€ SCPI EPARGNE PIERRE et 3 M€ GROUPAMA GAN LOGISTICS

En valeur nette comptable, le portefeuille de fonds immobiliers s'élève à 21,5 M€ pour une valeur de réalisation de 24,6 M€.

Le taux de vacance des immeubles de placement se stabilise ; il s'élève à 11,03 % fin 2020 contre 11,40 % à fin 2019.

On constate une vacance importante sur les bureaux (13,30 %) essentiellement via des lots libérés sur l'immeuble de Metz Lafayette.

Des mandats de recherche de locataires sont en cours.

Les revenus nets des placements immobiliers atteignent 4,5 M€, en diminution de 0,4 M€ dû principalement aux immobilisations et cessions pour 2,7 M€ ; les revenus locatifs étant stables à 6,50 M€ contre 6,57 M€ en 2019.

Les charges de gestion immobilière représentent 1,5 M€, en hausse de 0,17 M€ sur un an due aux frais d'achat des immeubles et des fonds immobiliers.

Faits marquants liés au contexte

Situation sanitaire liée à la COVID-19

Deux confinements (17/03 au 11/05 et du 30/10 au 15/12) qui ont généré des impacts sur l'activité immobilière avec la fermeture des commerces dont les activités sont non essentielles ainsi que les bars, restaurants et les cinémas.

La situation passée et actuelle a un impact sur :

- La gestion locative (abandon de créances, négociation de loyers)
- L'optimisation de la relocation des lots vacants (relance sociétés de commercialisation/agences immobilières)
- Le marché locatif immobilier en général :

Marché du bureau et des locaux commerciaux : ralentissement de la croissance, défaillances d'entreprises, croissance de loyers impayés, report de projet de prise à bail et d'installation, réflexion sur les projets à moyen-long terme du fait des nouvelles conditions de travail (télétravail)

Marché résidentiel :

- Effet économique du confinement (chômage partiel) qui a induit une réduction des revenus des ménages et des impayés de loyers (peu d'impact sur le parc immobilier de Groupama Grand Est)
- Trêve hivernale prolongée qui a augmenté le délai d'expulsion des locataires contentieux (dossiers en cours)

Conformément aux engagements de la FFA, des abandons de créances/loyers ont été réalisés pour un montant global de 0,08 M€ en 2020 avec, pour le Bailleur, la possibilité de bénéficier d'un crédit d'impôt pour les abandons réalisés lors du 2^{ème} confinement.

Au total, les produits financiers s'élèvent à 14,8 M€ contre 18,6 M€ en 2019, soit 2,4 % des cotisations acquises.

1.8 - FRAIS DE GESTION

Les frais de gestion, nets des commissions reçues, atteignent 144,7 M€ contre 141,3 M€ en 2019 affichant une progression de 2,39 %. Avec une progression des primes acquises de 1,1 %, le ratio de frais généraux nets se dégrade de 0,3 point et s'établit à 23,50 %.

Le total des charges brutes augmente de 5 M€ (+ 3,15 %) dont un intéressement en progression (5,7 M€ contre 1,2 M€ en 2019). Hors intéressement, abondement et IFC, les charges brutes sont en progression de 0,2 M€. Les évolutions significatives sont essentiellement imputables à la situation sanitaire :

- la hausse modérée des frais de personnel de 0,3 M€ dans un contexte de développement commercial plus faible que les années précédentes,
- la diminution des frais de déplacements, de réceptions et séminaire (- 1,5 M€),

- la progression des frais informatiques (+ 1,5 M€ soit + 13 %) à la fois des investissements du Groupe que de GGE, dont 0,3 M€ directement imputables au COVID,
- la hausse des frais des locaux et prestations extérieures due aux équipements de protection individuelle et au nettoyage accru des locaux (+ 1,2 M€),
- une augmentation des engagements sociaux de 0,8 M€ due notamment à la chute des taux d'intérêts utilisés pour actualiser les provisions,
- des dons aux hôpitaux dans le cadre du mécénat pour 0,3 M€

Les commissions reçues se montent à 19,3 M€ en progression de 1 M€ :

- la rémunération Vie atteint 13,3 M€ en progression de 1 M€ par rapport à 2019,
- la rémunération Orange Bank est stable à 0,9 M€,
- les autres rémunérations, principalement des allocations CMU et des commissions de distribution, s'établissent à 5,1 M€.

Le ratio combiné net, après retraitements des provisions d'égalisation et de la participation (normes Groupe), s'établit à 97,08 % (baisse de 2,1 points par rapport à 2019).

1.9 - RESULTAT AVANT IMPOT SUR LES SOCIETES

Compte tenu d'opérations exceptionnelles représentant une charge de 1,2 M€, le résultat avant impôts de l'exercice 2020 est bénéficiaire pour un montant de 26,2 M€ contre 24,4 M€ en 2019.

Il représente 4,3 % du chiffre d'affaires contre 4 % en 2019.

1.10 - IMPOT SUR LES SOCIETES

Le poste « impôt sur les sociétés » représente une charge de 9,6 M€.

Le résultat fiscal est positif à hauteur de 33,7 M€ (35,2 M€ en 2019), l'impôt sur les sociétés de l'exercice est ainsi de 10,7 M€. Les réintégrations fiscales s'élèvent à 6 M€, via l'évolution positive des plus-values latentes (net de la déduction des plus-values réalisées déjà imposées les années précédentes) dans l'exercice (1,1 M€), les dotations aux provisions techniques non déductibles pour 4,4 M€ et le versement au fonds de solidarité national (1,2 M€).

Les crédits d'impôt mécénat, famille et pour abandon de loyers s'élèvent à 0,257 M€.

1.11 - RESULTAT NET

Après impôt, il se traduit par un bénéfice net de 16,5 M€, supérieur à celui de 2019 (13,5 M€).

1.12 - CONTRIBUTION AUX RESULTATS CONSOLIDES DU GROUPE (normes IFRS)

Après ajout du résultat des Caisses Locales et retraitements de consolidation aux normes IFRS, la contribution aux résultats consolidés du Groupe est de 22,5 M€.

L'écart avec le résultat social est représenté principalement par les opérations intragroupe annulées (- 1,1 M€), par l'évolution favorable des marchés actions impactant les placements classés en *mark-to-market* pour + 0,8 M€ et par le retraitement de taux d'actualisation des rentes en attente et en service pour + 5,2 M€.

2. BILAN AU 31.12.2020

2.1 - CAPITAUX PROPRES

Après affectation du résultat de l'exercice, les capitaux propres atteignent 549 M€, en augmentation de 16,5 M€, soit 89,30 % des cotisations (87,8 % en 2019).

2.2 - PROVISIONS TECHNIQUES NETTES CONSERVEES

Elles passent à 523,7 M€ en 2020 contre 511,2 M€ en 2019, en augmentation de 12,6 M€. Elles représentent 85,19 % des cotisations.

2.3 – PLACEMENTS

Ils figurent pour 806,99 M€ au bilan et représentent 901,58 M€ en valeur de réalisation, soit un montant de plus-values latentes de 94,6 M€. Ils se décomposent comme suit :

Répartition Groupe 2020	Valeur bilan		Valeur de réalisation		+/- values latentes
Immobilier*	70,13 €	8,69%	123,48 €	13,70%	53,36 €
Obligations	432,17 €	53,55%	462,01 €	51,24%	29,85 €
Actions	26,26 €	3,25%	37,47 €	4,16%	11,21 €
Participations	277,26 €	34,36%	277,44 €	30,77%	0,18 €
Prêts	1,18 €	0,15%	1,18 €	0,13%	0,00 €
TOTAL	806,99 €		901,58 €		94,60 €

* Y compris les fonds immobiliers comptabilisés en parts d'Organisme de Placement Collectif

Le stock des plus-values latentes s'élève à 94,6 M€. Il est en hausse de 2 M€ par rapport à 2019, dont les titres obligataires (+ 2,81 M€), les actions cotées (- 0,04 M€). Cela s'explique par la forte baisse des taux suite à la réponse coordonnée des Banques Centrales à la crise et le rebond des marchés action à la fin d'année.

3 - COMPTES DES CAISSES LOCALES

3.1 – MARGE TECHNIQUE

L'année 2020 est la septième année de mise en place du nouveau traité de réassurance des Caisses Locales et inclut depuis 2015 une participation mutualisée sur les aléas climatiques, suivant en cela la réassurance de la CR vis-à-vis de GMA.

La marge technique atteint 4,1 M€ soit 50,2 % des cotisations conservées, en légère augmentation par rapport à 2019 (47,5 %).

Le rapport sinistres à cotisations origine passe de 69,68 % en 2019 à 60,86 %, impacté fortement par l'amélioration globale de la sinistralité.

Le rapport sinistres à cotisations conservé est de 50,2 % en incluant l'allocation contre 47,5 % en 2019 : la conservation des sinistres baisse de 0,1 M€ tandis que les cotisations conservées progressent de 1,9 % (0,15 M€).

3.2 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Ils atteignent un montant de 3,18 M€, en baisse de 0,38 M€ par rapport à 2019. Ils représentent 39 % des cotisations conservées (44,4 % en 2019), impactés notamment par l'incapacité de tenir en présentiel les Assemblées Générales à partir de mi-mars. Les dépenses liées au soutien des acteurs des territoires dans la lutte contre le COVID-19 atteignent 413 K€.

3.3 – PRODUITS FINANCIERS

Les produits financiers 2020 sont de 0,51 M€, en diminution de 0,74 M€ par rapport à 2019 et représentent 6,27 % des cotisations conservées (15,6 % en 2019). Ils comprennent :

- le dividende versé par le FCP Groupama Grand Est détenu par chaque Caisse Locale pour 0,19 M€,
- les plus-values réalisées dans l'exercice pour 0,333 M€ (dont 0,094 M€ pour couvrir l'impôt sur les plus-values latentes)

3.4 – RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel est de - 0,058 M€, dont - 0,087 M€ de remontées de fonds propres pour une Caisse Locale.

3.5 – IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Il représente une charge globale de 0,497 M€, dont 0,498 M€ sur le résultat et -0,001 M€ sur la variation des plus-values latentes, soit un taux global de 30,96 %.

3.6 – RESULTAT NET

Il se traduit par un bénéfice de 0,878 M€ contre 0,15 M€ en 2019.

3.7 – BILAN AU 31.12.2020

Les capitaux propres figurant au bilan, après affectation du résultat 2020, représentent 22,84 M€, soit 280 % des cotisations conservées. Ils sont en progression de 0,88 M€ par rapport à 2019.

Ces fonds sont placés à près de 66 % dans le fonds diversifié (actions/obligations) FCP Groupama Grand Est géré par GROUPAMA ASSET MANAGEMENT.

La valeur de réalisation des placements atteint 17,4 M€ pour une valeur comptable de 15,16 M€, soit une plus-value latente de 2,25 M€.

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement significatif n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice 2020

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

L'activité 2021 restera très dépendante de l'évolution de la crise sanitaire liée à la COVID. Au moment de la rédaction de ce rapport, celle-ci s'est stabilisée mais avec des évolutions contradictoires selon les territoires (confinement partiel dans la région de Nice) et le déploiement de la couverture vaccinale. Ces incertitudes pèsent sur les environnements économiques et financiers et continuent donc d'impacter l'activité de l'entreprise. Mais, dans ce contexte, Groupama Grand Est peut s'appuyer sur ses fondamentaux solides et sur des collaborateurs et élus motivés et engagés. Ainsi, le développement commercial sur le début d'année reste positif sur l'ensemble des marchés. La possibilité désormais offerte aux assurés de résilier à tout moment en santé génèrent, en ce début d'année 2021, une hausse des résiliations mais aussi des affaires nouvelles ; il nous faudra savoir tirer, comme nous l'avons déjà fait en automobile et en habitation, un avantage de cette rotation accélérée des portefeuilles.

Groupama Grand Est mettra aussi en œuvre les mesures applicables en 2021 en faveur des hôteliers, cafetiers et restaurateurs ainsi que les entreprises et professionnels des secteurs du tourisme, de la culture, du spectacle et du sport qui emploient jusqu'à 250 salariés :

- gel des cotisations des contrats d'assurance multirisque professionnelle,
- réduction de 6 mois de cotisation sur les contrats d'assurance multirisque professionnelle des hôteliers, cafetiers et restaurateurs qui renouvellent leur contrat en 2021 pour 1,1 M€
- mise en place d'une couverture assistance gratuite pour les chefs d'entreprise et les salariés touchés personnellement par le Covid,
- recours à la médiation de l'assurance étendu aux entreprises pour tout litige portant sur un contrat d'assurance professionnel.

Le projet GGE 2020 de transformation de la relation client est entré dans sa phase opérationnelle avec le déploiement des pilotes et sera généralisé dans le premier semestre. Comme les années passées, l'amélioration de la qualité au service du client sera une priorité tant par des initiatives de la Caisse

que par la poursuite du déploiement des expériences client du programme national ASC et le déploiement des engagements de services Groupe.

Le nouveau projet d'entreprise GGE# CAP 23 présenté lors des deux e-conventions des 26 et 27 Janvier 2021 à l'ensemble des collaborateurs et des présidents de Caisses Locales met l'accent sur la poursuite de nos efforts en matière de qualité de service (« Assureur préféré » sur nos territoires) ainsi que sur l'amélioration de la performance opérationnelle de l'Entreprise.

Dans le cadre de la rationalisation et la sécurisation des outils comptables du Groupe, GGE a migré en fin d'année 2020 sur une solution commune à l'ensemble des Caisses Régionales et GMA ; en 2021, les équipes comptables et contrôle de gestion compléteront cette migration par la mise en place d'outils de pilotage.

Dans le cadre de notre rôle de Caisse leader sur le domaine « Ma mobilité », GGE poursuit sa mobilisation (avec GRAA, GMA et G2S) pour mettre en marché le nouveau produit destiné aux 2/3 roues dès le premier semestre 2021. GGE apportera également sa contribution en tant que co-leader sur le domaine de la relation aux sociétaires et sur le domaine du marché des particuliers.

Le volet produit sera également impacté par les travaux sur notre gamme dommages aux biens avec l'alignement des indemnisations sur les risques tempête et incendie.

La refonte tarifaire de notre offre Multi-Risques Climatiques continue d'être partagée en ce début d'année dans les instances GGE (projet interne, commission Assurance, AG de Fédérations, Bureaux et Conseils d'administration) ; l'objectif est une mise en œuvre pour la campagne 2021-2022 à la rentrée. Les impacts tarifaires conséquents seront accompagnés d'une démarche commerciale adaptée à la situation de nos sociétaires.

Les actions de maîtrise des coûts (taux de recours, orientations vers nos partenaires, lutte anti-fraude, revue et surveillance du portefeuille) se poursuivent et s'amplifient en 2021, comme en 2020, afin de garantir nos marges techniques dans un contexte concurrentiel, climatique de plus en plus exigeant.

L'ensemble des collaborateurs de GGE a intégré en février 2021 la nouvelle plate-forme d'outils bureautiques et collaboratifs dans le cadre du projet Groupe « Espace Collaboratif Digital ». Grâce à une préparation importante, la mobilisation des équipes informatiques mais aussi de collaborateurs issus de toutes les directions dans un rôle d'ambassadeur, l'opération s'est déroulée avec succès.

Enfin, les travaux de rénovation partielle de notre siège (remise aux normes, amélioration de la gestion des fluides, optimisation des espaces), engagés en 2020, vont entrer dans une phase opérationnelle dès le premier semestre 2021.

INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions de l'article D.441-6 du Code de commerce, les informations concernant les factures reçues et émises non réglées à la clôture de l'exercice dont le terme est échu figurent ci-dessous :

Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)		
(A) Tranche de retard de paiement														
Nombres de factures concernées	7	X					18	19	X					29
Montant total des factures concernées	557 127,20	8 000,57	2 215,45	-96 885,27	-22 776,48	-109 445,73	315 997,57	15 277,88	172 177,41	5 599,81	76 097,95	269 153,05		
(préciser HT ou TTC)	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC		
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	0,33%	0,00%	0,00%	-0,06%	-0,01%	-0,07%	X							
(préciser HT ou TTC)	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	X							
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice	X						6,06%	0,29%	3,30%	0,11%	1,46%	5,16%		
(préciser HT ou TTC)	X						TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC		
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées														
Nombre de factures exclues	52													
Montant total des factures exclues	-140 701,25													
(préciser HT ou TTC)	TTC													
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)														
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : 60 jours ou date d'échéance prévue sur les factures						- Délais contractuels : 60 jours ou date d'échéance stipulée sur les factures							

En application de la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 22 mai 2017, les informations qui figurent dans les tableaux ci-dessus n'intègrent pas les opérations liées aux contrats d'assurance et de réassurance.

AFFECTATION DU RESULTAT

Il est proposé d'affecter le bénéfice de l'exercice 2020, soit 16 538 673,76 € :

- par dotation :
 - à la réserve complémentaire pour 10 % (art. 16 des statuts),
Soit 1 653 867,00 € ;
 - à la réserve pour éventualités diverses pour 5 % (art. 16 des statuts),
Soit 826 934,00 € ;
 - au compte de report à nouveau pour 14 057 872,76 €.

REMUNERATION DES CERTIFICATS MUTUALISTES

Dans le cadre de la commercialisation des Certificats Mutualistes, il est proposé à l'Assemblée Générale de verser une rémunération globale de 882 795,98 euros, soit un taux de rendement brut avant prélèvements sociaux de 2,00 %, par prélèvement sur le compte de report à nouveau.

Il est proposé à l'Assemblée Générale que les titulaires de Certificats Mutualistes qui en ont fait la demande reçoivent le paiement de la rémunération attachée à leurs certificats sous forme d'attribution de nouveaux Certificats Mutualistes selon les modalités mentionnées dans la Notice d'Information.

EXECUTION DU PROGRAMME DE RACHATS DES CERTIFICATS MUTUALISTES

L'Assemblée Générale en date du 19 mai 2019 a décidé, après approbation de l'ACPR, de mettre en place un programme de rachat valable pour l'année 2020 portant sur 10 % des montants émis au moment de l'exécution de ces rachats.

Les rachats de Certificats Mutualistes honorés en 2020 atteignent 1 093 K€ :

- 963 K€ ont été rachetés le 17 février 2020 soit 2,12 % des montants émis à cette date.
- 127 K€ ont été rachetés le 05 août 2020 soit 0,28 % des montants émis à cette date.

Ces titres ont alimenté le stock de Certificats Mutualistes auto-détenus par GGE qui, net des souscriptions de l'exercice, s'élève à 306 K€ au 31 décembre 2020.

SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

2021 est une année d'élection pour le Conseil d'Administration de Groupama Grand Est. Cela concerne le 2ème tiers sortant à savoir Mesdames Boillin, Menonville, Sapin et Varney, Messieurs Andréo, Faudot, Gros, Schmitt, Stémart et Thiébaud.

De plus, trois Administrateurs sont, en 2021, atteints par la limite d'âge : il s'agit de Madame Fleury et de Messieurs Barthod et Jost.

SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les mandats des Commissaires aux Comptes s'achèvent lors des Assemblées Générales de :

- 2026 pour la société EXCO SOCODEC, représentée par Monsieur Olivier GALLETZOT ;
- 2022 pour la société PriceWaterhouseCoopers Audit SA, représentée par Madame Bénédicte VIGNON ;

4 - ANNEXES

4.1 – SINISTRALITE EXERCICE PUR

En K€	2019					2020				
	COTIS ex pur	charge ex.	S/C ex.	Charge ECR RGR	écrêté	COTIS ex pur	charge ex.	S/C ex.	Charge ECR RGR	écrêté
RISQUES	Acquises	origine	origine			Acquises	origine	origine		
Auto rc	65 000	48 913	75.3%	45 623	70.2%	63 914	37 484	58.6%	33 911	53.1%
Auto dom. mt	104 819	71 965	68.7%	71 965	68.7%	106 632	67 203	63.0%	67 203	63.0%
AJ & PJ	19 066	6 839	35.9%	6 839	35.9%	19 261	6 856	35.6%	6 856	35.6%
RC particuliers	10 194	4 006	39.3%	4 006	39.3%	10 381	2 838	27.3%	2 838	27.3%
ss total AUTO RC vie privée	199 079	131 724	66.2%	128 434	64.5%	200 188	114 381	57.1%	110 808	55.4%
Autres AP individuel	29 307	19 423	66.3%	19 423	66.3%	29 355	20 197	68.8%	20 197	68.8%
Autres AP collectives	3 163	1 976	62.5%	1 976	62.5%	3 170	2 890	91.1%	2 890	91.1%
Garantie Acc. Vie	10 881	4 836	44.4%	4 836	44.4%	12 194	6 508	53.4%	5 998	49.2%
ss total AP hors SANTE	43 351	26 235	60.5%	26 235	60.5%	44 719	29 595	66.2%	29 085	65.0%
R.C. agri.	6 310	2 644	41.9%	2 644	41.9%	6 317	2 390	37.8%	2 390	37.8%
R.C. des Professionnels non agri.	12 308	6 761	54.9%	6 761	54.9%	12 136	6 952	57.3%	6 952	57.3%
Rc atteinte à l'environnement	2 018	80	4.0%	80	4.0%	1 916	321	16.7%	321	16.7%
S/Total R.C. des Professionnels	20 635	9 484	46.0%	9 484	46.0%	20 368	9 663	47.4%	9 663	47.4%
Incendie / PE agri.	23 710	25 154	106.1%	24 247	102.3%	23 934	21 422	89.5%	19 128	79.9%
Incendie des Particuliers	32 118	34 415	107.2%	34 415	107.2%	33 045	20 458	61.9%	20 458	61.9%
Incendie des Professionnels non agri.	18 811	18 461	98.1%	18 461	98.1%	18 527	18 306	98.8%	18 306	98.8%
Dommmages Agricoles	5 573	2 314	41.5%	2 314	41.5%	5 726	2 518	44.0%	2 518	44.0%
Dommmages Particuliers	32 981	17 513	53.1%	17 513	53.1%	34 406	16 778	48.8%	16 778	48.8%
Dommmages des Professionnels non agri.	12 028	6 102	50.7%	6 102	50.7%	12 285	5 248	42.7%	5 248	42.7%
S/Total INCENDIE DOMMAGES	125 219	103 959	83.0%	103 051	82.3%	127 923	84 730	66.2%	82 436	64.4%
Branches du 1er Groupe hors santé	388 285	271 402	69.9%	267 205	68.8%	393 198	238 369	60.6%	231 991	59.0%
Santé simple	113 645	81 382	71.6%			117 094	83 599	71.4%		
Santé Groupe	11 728	9 533	81.3%			11 654	8 538	73.3%		
SS Total R. Santé	125 373	90 914	72.5%			128 748	92 136	71.6%		
Tempête	25 083	10 226	40.8%			25 755	20 275	78.7%		
Récoltes	27 494	30 000	109.1%			26 752	27 000	100.9%		
Catastrophes Naturelles	18 260	19 084	104.5%			18 677	8 797	47.1%		
SS Total risques Climatiques	70 837	59 311	83.7%			71 185	56 072	78.8%		
Construction	6 506	35	0.5%			6 451	1 090	16.9%		
Dépendance.	30	-	0.0%			10	-	0.0%		
Assistance	11 160	6 192	55.5%			11 573	4 930	42.6%		
Forêts	-	-				-	-			
CMU	-	601				-	179			
GAREAT	746	30	4.1%			808	-	0.0%		
Autres divers	63	-	0.0%			33	-	0.0%		
SS Total Autres risques	18 505	6 858	37.1%			18 876	6 199	32.8%		
TOTAL hors PSNEM	603 000	428 485	71.1%			612 006	392 775	64.2%		
dotation annuelle PSNM Construction		3 648					3 618			
EX. En COURS y c. PSNM	603 000	432 133	71.7%			612 006	396 393	64.8%		

4.2 – COMPTE DE RESULTAT

En M€	2019	2020
COTISATIONS ACQUISES hors acceptations : CA	608.0	614.7
croissance CA en %	4.0%	1.1%
SINISTRES (y c PSNM de l'exercice)	-432.1	-396.4
Gestion des rentes	-1.7	-3.0
Variation de PSNM sur ant & sinistres Construction manifestés	-1.4	-4.4
Var. PSAP / antérieurs (tous risques sauf construction)	27.0	23.5
TOTAL CHARGES DES SINISTRES	-408.3	-380.3
Dotation aux autres Provisions légales et statutaires	2.8	-6.6
TOTAL AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES	2.8	-6.6
GMA : solde de réassurance sur affaires directes	-50.0	-65.1
Rétrocessions (cot - sin + alloc)	<u>-2.2</u>	<u>-1.3</u>
GROUPAMA SA	-52.1	-66.5
CLAMA	-3.8	-4.1
SOLDE DE REASSURANCE	-56.0	-70.6
% réass / CA	-9.2%	-11.5%
MARGE TECHNIQUE NETTE	146.6	157.3
% Marge technique / CA	24.1%	25.6%
PRODUITS FINANCIERS NETS	18.6	14.8
	3.1%	2.4%
FRAIS GENERAUX NETS yc taxes sr deggts	-141.3	-144.7
Ratio FGx / CA	23.2%	23.5%
Résultat avant Op. ex. et IS	23.9	27.4
Résultat exceptionnel	0.5	-1.2
RESULTAT AVANT IMPOTS	24.4	26.2
IS	-10.9	-9.6
RESULTAT NET SOCIAL	13.5	16.5

3- COMPTES ANNUELS 2020

ANNEXES

2020

N° 1082 04 06
GROUPAMA GRAND EST

CAISSE RÉGIONALE
DE RÉASSURANCES
DU GRAND EST

31 décembre 2020

2020

GROUPAMA GRAND EST

101 route de Hausbergen
CS 30014 Schiltigheim
67012 Strasbourg Cedex



Groupama
GRAND EST

Groupama Grand Est

Annexe

Sommaire

Bilan	1
Compte de résultat	3
Engagements reçus et donnés	5
Note 1 : Faits marquants de l'exercice	6
Note 2 : Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice	7
Note 3 : Règles d'évaluation et de présentation	7
Note 4 : Actifs incorporels	13
Note 5 : Placements	14
Note 6 : Etat récapitulatif des placements	17
Note 7 : Tableau des filiales et participations	18
Note 8 : Créances	19
Note 9 : Créances envers le groupe	20
Note 10 : Compte de régularisation actif	21
Note 11 : Variations des capitaux propres	22
Note 12 : Provisions pour risques et charges	22
Note 13 : Dettes	23
Note 14 : Dettes envers le groupe	24
Note 15 : Compte de régularisation passif	25
Note 16 : Tableau des engagements reçus et donnés	25
Note 17 : Ventilations des primes	26
Note 18 : Ventilations des produits et charges de placements	27
Note 19 : Commission de l'assurance directe	28
Note 20 : Ventilation des charges de personnel	29
Note 21 : Charge fiscale	31
Note 22 : Impôts	32
Note 23 : Produits et charges exceptionnels	33
Note 24 : Autres produits et charges non techniques	34
Note 25 : Consolidation	35
Note 26 : Résultat technique par catégorie ministère	36
Note 27 : Liquidation des provisions de sinistres	40
Note 28 : Evolution des primes acquises et des sinistres	40
Note 29 : Personnel	41
Note 30 : Participation aux résultats techniques et financiers	41

Bilan - Actif

Postes du bilan (en K€)	Notes	2020	2019
1 Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège :			
2 Actifs incorporels :		11 751	8 890
3 Placements :		809 288	750 642
3a Terrains et constructions		61 227	54 873
3b Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation		277 262	277 080
3c Autres placements		470 799	418 689
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes			
4 Placements des contrats en unités de compte			
5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques :		448 343	448 909
5a Provisions pour primes non acquises (non-vie)		27 212	25 378
5b Provisions d'assurance vie			
5c Provisions pour sinistres (vie)			
5d Provisions pour sinistres (Non-Vie)		310 375	312 486
5e Provisions pour participation aux bénéfiques et ristournes (Vie)			
5f Provisions pour participation aux bénéfiques et ristournes (Non-Vie)		355	
5g Provisions d'égalisation			
5h Autres provisions techniques (Vie)			
5i Autres provisions techniques (Non-Vie)		110 401	111 045
5j Provisions techniques des contrats en unités de compte			
6 Créances :		109 267	118 077
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe :		51 783	55 795
6aa Primes restant à émettre		5 636	5 918
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe		46 148	49 877
6b Créances nées d'opérations de réassurance		3 501	4 596
6c Autres créances :		53 983	57 686
6ca Personnel		179	184
6cb Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		1 720	1 313
6cc Débiteurs divers		52 084	56 189
6d Capital appelé non versé			
7 Autres actifs :		217 024	235 268
7a Actifs corporels d'exploitation		8 599	8 610
7b Comptes courants et caisse		208 119	225 782
7c Actions propres		306	876
8 Comptes de régularisation - Actif :		16 384	17 147
8a Intérêts et loyers acquis non échus		2 351	4 383
8b Frais d'acquisition reportés		11 804	10 412
8c Autres comptes de régularisation		2 229	2 352
Total de l'actif		1 612 057	1 578 933

Bilan - Passif

Postes du bilan (en K€)	Notes	2020	2019
1 Capitaux propres		549 028	533 584
1a Fonds d'établissement et fonds social complémentaire		46 583	46 583
1b Primes liées au capital social			
1c Ecart de réévaluation			
1d Autres réserves		170 377	168 358
1e Report à nouveau		120 676	110 325
1f Résultat de l'exercice		16 539	13 465
1g Ecart résultant des changements de méthodes au 01.01.95			
1h Subventions d'investissement			
1i Ecart de dévolution		194 853	194 853
2 Passifs subordonnés			
3 Provisions techniques brutes :		972 067	960 112
3a Provisions pour primes non acquises (non-vie)		86 696	82 340
3b Provisions d'assurance vie			
3c Provisions pour sinistres (Vie)			
3d Provisions pour sinistres (Non-Vie)		700 944	697 092
3e Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (Vie)			
3f Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (Non-Vie)		1 050	
3g Provisions pour égalisation		24 625	19 569
3h Autres provisions techniques (Vie)			
3i Autres provisions techniques (Non-Vie)		158 752	161 111
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte			
5 Provisions pour risques et charges		13 306	12 191
6 Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques			
7 Autres dettes :		74 953	69 993
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe		3 401	3 027
7b Dettes nées d'opérations de réassurance		12 653	10 720
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)			
7d Dettes envers des établissements de crédit		5 301	5 406
7e Autres dettes :		53 598	50 840
7ea Titres de créance négociables émis par l'entreprise			
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus		396	361
7ec Personnel		15 690	12 384
7ed Etat, organismes de sécurité sociale et autres collectivités publiques		15 694	15 971
7ee Créances divers		21 818	22 124
8 Comptes de régularisation - Passif :		2 703	3 053
Total du passif		1 612 057	1 578 933

Compte de Résultat technique

Du 1er janvier au 31 décembre 2020

en K€

Libellés des comptes	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 2020	Opérations nettes 2019
1 Cotisations acquises	626 978	233 101	393 877	386 361
1a Cotisations	631 297	234 935	396 362	391 696
1b Variations des Cotisations non acquises	-4 319	-1 834	-2 485	-5 335
2 Produits des placements alloués	6 796		6 796	8 511
3 Autres produits techniques	14 975		14 975	14 609
4 Charges des sinistres :	-418 255	-128 441	-289 814	-298 581
4a Prestations et frais payés	-414 403	-130 552	-283 851	-276 601
4b Charges des provisions pour sinistres	-3 852	2 111	-5 963	-21 980
5 Charges des autres provisions techniques	2 359	644	1 715	2 522
6 Participations aux résultats	-1 050	-355	-695	
7 Frais d'acquisition et d'administration	-113 099	-35 739	-77 360	-74 214
7a Frais d'acquisition	-97 894		-97 894	-92 133
7b Frais d'administration	-15 205		-15 205	-16 859
7c Commissions reçues des réassureurs		-35 739	35 739	34 778
8 Autres charges techniques	-25 146		-25 146	-25 507
9 Variation de la provision pour égalisation	-5 055		-5 055	1 317
Résultat Technique de l'assurance non vie	88 503	69 210	19 293	15 018

Compte de Résultat non technique Du 1er janvier au 31 décembre 2020

		en K€	
Libellés des comptes	Opérations nettes 2020	Opérations nettes 2019	
1	Résultat technique de l'assurance Non-Vie	19 293	15 018
2	Résultat technique de l'assurance Vie		
3	Produits des placements :	21 305	25 048
3a	Revenus des placements	15 420	17 699
3b	Autres produits des placements	1 121	1 441
3c	Profits provenant de la réalisation des placements	4 764	5 908
4	Produits des placements alloués		
5	Charges des placements	-6 188	-6 103
5a	Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-1 896	-2 271
5b	Autres charges des placements	-3 037	-3 098
5c	Pertes provenant de la réalisation des placements	-1 255	-734
6	Produits des placements transférés	-6 796	-8 511
7	Autres produits non techniques	4 213	3 546
8	Autres charges non techniques	-4 128	-4 754
9	Résultat exceptionnel	-1 522	162
9a	Produits exceptionnels	1 415	860
9b	Charges exceptionnelles	-2 937	-698
10	Participation des salariés		
11	Impôts sur les bénéfices	-9 638	-10 941
	Résultat de l'exercice	16 539	13 465

Tableau des engagements reçus et donnés

Libellés des comptes		en K€	
		2020	2019
1	Engagements reçus	54	8
2	Engagements donnés	-5 931	-3 346
2a	Avals, cautions et garanties de crédit donnés	-70	-88
2b	Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
2c	Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	-5 861	-3 258
2d	Autres engagements donnés		
3	Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	0	0
4	Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution		
5	Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		
6	Autres valeurs détenues pour compte de tiers		
7	Encours d'IFT		
Contrepartie des engagements		-5 877	-3 338

Note 1 : Faits marquants de l'exercice 2020

- L'exercice a été marqué par les conséquences du Covid sur toute l'activité de Groupama Grand Est :

L'activité commerciale, bien qu'en baisse, est restée positive avec un solde de + 3,5 M€ contre + 8,2 M€ en 2019.

La sinistralité a été binaire avec d'un côté de nombreux événements climatiques (dont la tempête CIARA et la sécheresse sur bâtiments) et une hausse des sinistres excédentaires (3 pour 12,2 M€ contre 2 pour 8,5 M€ en 2019) et de l'autre côté une baisse significative de la sinistralité attritionnelle en lien avec les périodes de confinement : le ratio Sinistres sur Cotisations (S/C) de l'exercice s'établit ainsi à 64,80 % en amélioration de 6,9 points par rapport à 2019.

Par ailleurs, les dégagements de provisions de sinistres sur les exercices antérieurs atteignent + 19,1 M€ (contre + 25,5 M€ en 2019), incluant un rechargement de 10 M€ sur des dossiers Amaline cédés à 100% au réassureur.

Compte tenu de la situation des sociétaires et de la diminution de sinistralité, Groupama Grand Est a réalisé le reversement :

- D'un mois de cotisation des Tracteurs et Matériels Agricoles soit 2,5 M€ TTC
- De 50% de la cotisation par semaine de confinement pour les ACPS ayant eu une fermeture administrative soit 4,5 M€ TTC
- De 25 € par véhicule non sinistré pour 187 000 sociétaires soit 5,5 M€ TTC
- De 50 % de la cotisation 2021 des sociétaires Hôtels Cafés Restaurants, soit 1,1 M€, comptabilisé en Provision pour Participation et Ristournes.

Groupama Grand Est a contribué pour 1,2 M€ au fonds de solidarité national (enregistré en charges exceptionnelles) et a enregistré une charge technique de 5 M€ au titre de la contribution santé demandée par le Gouvernement.

Groupama Grand Est a également soutenu le secteur hospitalier lors du premier confinement avec le versement aux hôpitaux de Colmar et de Mulhouse d'une aide de 0,3 M€ (dans le cadre du mécénat) et l'envoi de matériels de protection (gel, masques).

- Concernant l'évaluation des provisions techniques, la crise sanitaire liée au COVID 19 et la période de confinement ont modifié la survenance et la cadence de développement habituelle des sinistres rendant l'exercice d'estimation des provisions techniques plus délicat cette année. Aux effets sur la sinistralité courante (baisse de la fréquence sur certaines branches comme par exemple l'automobile ou la santé pendant la période de confinement ou cumul de sinistralité sur d'autres) s'ajoute des effets opérationnels liés aux confinements qui perturbent la gestion courante des sinistres. Les méthodes qui se basent sur l'analyse des cadences passées peuvent amener à une sous ou sur estimations des provisions techniques. Ainsi, les paramètres des modèles ont été adaptés et des méthodes alternatives moins sensibles aux cadences de survenance ou de règlement de sinistres ont été utilisées de manière additionnelle pour évaluer les provisions pour sinistres.
- Sur le plan des impayés, la crise sanitaire a conduit à une vigilance particulière sur les impayés de primes. Ces impayés sont comptabilisés en diminution des primes acquises non émises. Afin d'anticiper d'éventuels problèmes de recouvrement de primes dans les mois à venir pouvant aboutir à plus long terme à des pertes en cas d'irrecouvrabilité des créances, les paramètres utilisés pour le provisionnement des créances douteuses ont été appréciés sur la base des observations d'encaissement passées et ajustés pour 2020 d'une estimation des dérivés de défaut attendues dans le contexte de la crise avec au taux de défaut augmenté de 15 points. Ces travaux ont amené à constater des impayés légèrement supérieurs aux observations des années précédentes mais sans dérive significative à ce stade.
- Les engagements au titre des Pertes d'exploitation ont donné lieu à des travaux d'examen très attentifs des clauses contractuelles et au déploiement d'une politique de respect scrupuleux des engagements. Les provisions techniques sur ce risque sont non significatives.
- Les placements financiers n'ont pas été sensiblement impactés par cette crise et les modalités de provisionnement de ces actifs sont restées inchangées. Aucune dotation de

Provision pour Dépréciation Durable n'a été constatée.

➤ Dans ce contexte sanitaire adverse, les fondamentaux de Groupama Grand Est restent solides, avec un ratio de solvabilité qui se maintient à un très bon niveau. L'hypothèse de continuité d'exploitation qui sous-tend l'élaboration de ses comptes reste donc parfaitement pertinente.

➤ L'Assemblée Générale du 19 mai 2020 a décidé de rémunérer les porteurs de Certificats Mutualistes à un taux de 2,5 % *prorata temporis*, soit 1 095 003,89 euros. Cette rémunération a été prélevée sur le compte de report à nouveau et versée aux porteurs sous forme de Certificats Mutualistes lorsqu'ils en ont fait la demande (pour 544 K€).

Les rachats de Certificats Mutualistes honorés en 2020 atteignent 1 093 K€.

Groupama Grand Est a continué le programme de commercialisation des Certificats Mutualistes auto-détenus lancé en septembre 2019. Sur 2020, ces souscriptions atteignent 1 119 K€.

Le stock de Certificats Mutualistes auto-détenus, compte tenu de toutes ces opérations, s'élève à 306 K€ au 31 décembre 2020 contre 876 K€ en 2019.

➤ L'exercice 2020 a été marqué par la migration effective du portefeuille de contrats Amaguiz de la société Amaline Assurances dans les systèmes de gestion de Groupama Grand Est courant mai 2020.

Ce transfert a été réalisé assuré par assuré en fonction de leur lieu de résidence et de la circonscription géographique de Groupama Grand Est, soit 9 100 nouveaux sociétaires.

La reprise des provisions de sinistres en cours tient compte du dispositif de réassurance spécifique à ce portefeuille (réassurance à 100% pour les sinistres antérieurs au 01/01/2020).

➤ La baisse des taux d'intérêts impacte les rentes en service, le TME diminuant de 0,40 point de base. L'impact est estimé à 4,468 M€ avant réassurance et 1,022 M€ après réassurance. Cet impact net de réassurance a été compensé entièrement par une reprise équivalente sur la provision d'équilibre des rentes.

Note 2 : Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

L'épidémie du coronavirus continue d'impacter l'économie mais ses conséquences ne sont pas de nature à ajuster les comptes clos au 31 décembre 2020 dans la mesure où Groupama Grand Est ne se trouve pas en situation d'absence de continuité d'exploitation.

Note 3 : Règles d'évaluation et de présentation

Les comptes individuels de Groupama Grand Est sont établis et présentés conformément aux dispositions du Code des Assurances.

Choix des méthodes utilisées

1. Opérations techniques

Cotisations

Les cotisations comprennent les cotisations émises de l'exercice, nettes d'annulations, de ristournes, de la variation des cotisations restant à émettre et de la variation des cotisations à annuler.

Provision pour cotisations non acquises

La provision pour cotisations non acquises constate, pour l'ensemble des contrats en cours à la date de clôture des comptes de l'exercice, la part des cotisations émises et des cotisations restant à émettre, relatives à la couverture du risque du ou des exercices suivants l'exercice d'arrêté.

Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition afférents aux cotisations non acquises sont reportés et inscrits à l'actif du bilan.

Sinistres

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres réglés au titre des affaires directes ou acceptées en application des traités de réassurance nets des recours encaissés de l'exercice, et aux versements périodiques de rentes. Elles incluent également les commissions, les frais accessoires et les autres frais de gestion issus de la répartition des frais généraux.

Dans le cadre du dispositif "tiers payant de la carte sésame vitale" et des flux électroniques mis en place, le règlement et la comptabilisation des droits relatifs à

certaines prestations en nature liées à la maladie, interviennent, conformément aux textes légaux et réglementaires, en particulier les articles L. 161-33 et R. 161-43 du Code de la Sécurité Sociale, sur une base déclarative, sans reconnaissance expresse par l'assuré/l'adhérent de la réalité de la prestation reçue.

La contribution au forfait patientèle et la contribution santé exceptionnelle sont comptabilisées en élément du coût des sinistres.

Les provisions pour sinistres à payer en affaires directes et en acceptations de réassurance représentent l'estimation nette des recours à encaisser du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non. Elles incluent un chargement pour frais de gestion.

Le montant total des provisions pour sinistres à payer s'élève à 700,944 M€ au 31 décembre 2020. Ces provisions sont évaluées sur la base d'une approche actuarielle, définie selon une méthodologie groupe. Cette méthode permet via des évaluations de charges à l'ultime basées sur des triangles de paiement ou de charges (selon les segments de risque), de déterminer le montant suffisant (conformément à l'article 143-10 du règlement de l'ANC n°2015-11) des provisions pour sinistres à payer. Cette évaluation intègre dans son approche l'évaluation des sinistres tardifs.

Les prévisions de recours sont déterminées soit statistiquement par l'application sur les provisions de sinistres à payer d'un taux moyen issu du rapport entre les recours encaissés et les règlements effectués sur les cinq derniers exercices, soit dossier par dossier pour tous les recours dont le montant est déterminé et certain.

La provision pour frais de gestion de sinistre est déterminée à partir des frais réels et appliqués à l'assiette des PSAP. Le taux de frais gestion correspond à la moyenne des taux de frais de gestion de sinistres des 3 derniers exercices (frais de sinistres répartis rapportés aux règlements). Ce taux est appliqué au volume des provisions techniques figurant au bilan, déduction faite des règlements intervenus le dernier mois de l'arrêté des comptes et de la part des provisions excédent 5 M€ par dossier de sinistre.

En assurance de personnes, les modalités de détermination des provisions mathématiques introduites par l'arrêté du 28 mars 1996 pour l'invalidité sont appliquées. Au titre des rentes d'invalidité en cours, les provisions sont déterminées par application de tables de maintien certifiées par un actuaire indépendant.

Les provisions mathématiques des rentes sont constituées des valeurs actualisées des rentes et accessoires de rentes restant à payer à la date de l'inventaire. Ce poste intègre les provisions constituées au titre des affaires directes et les provisions complémentaires sur acceptations.

S'agissant des provisions mathématiques des rentes viagères non-vie, l'entreprise évalue de manière additionnelle l'allongement de la durée de vie de la population. En conséquence, des provisions mathématiques des rentes viagères non-vie complémentaires sont constatées à la clôture pour calculer les capitaux à verser aux victimes de dommages corporels. Celles-ci s'appuient sur les tables de mortalité TH / TF 2000-2002. Ces provisions s'élèvent à 0,180 M€ au 31 décembre 2020.

En risque construction, en plus des provisions pour sinistres à payer, il est constitué, séparément pour les garanties décennales de responsabilité civile et pour les garanties décennales de dommages aux ouvrages, une Provision pour Sinistres Non Encore Manifestés, calculée conformément à la méthode fixée par l'article A.331-21 du Code des Assurances. Elle inclut un chargement pour frais de gestion déterminé en fonction des taux de frais réels observés. Cette provision s'élève à 30,2 M€ au 31 décembre 2020.

Une Provision pour Risques en Cours est constituée lorsque le montant estimé des sinistres susceptibles de se produire après la fin de l'exercice, et relatifs aux contrats conclus avant cette date, excède la provision pour cotisations non acquises. Cette provision a été libérée en 2020 pour 0,4 M€ net de réassurance.

Changements d'estimation :

Construction

Ce risque est entré dans le périmètre de modélisation actuariel s'agissant uniquement des provisions pour sinistres à payer, avec un complément de provision de 4,4 M€.

Dépendance

Le montant total des provisions liées au risque dépendance s'établit à 52,4 M€ au 31 décembre 2020 (dont 40,2 M€ au titre de la Provision pour Risques Croissants) :

- Les provisions mathématiques des rentes en service (10,2 M€) et provisions de sinistres à payer (2 M€), couvrant les sinistres en cours, ont été déterminées sur la base des données d'expérience du portefeuille dépendance - loi de maintien en

dépendance – et d'un taux technique de 0,04 % (75 % du TME de 0,05 %).

- Les provisions pour risques croissants, couvrant les sinistres futurs (valeur actuelle probable des engagements de l'assureur et des assurés) ont été déterminées sur la base des données d'expérience du portefeuille dépendance – loi de décès des valides, lois d'incidence différenciées par produit et loi de maintien en dépendance – et d'un taux technique de 0,50 % visant à refléter l'environnement financier courant (0,5 % pour les contrats Groupama Autonomie). Un test de suffisance des provisions dépendance qui intègre notamment les éventuelles anticipations de révisions tarifaires est réalisé annuellement.

Provision pour égalisation

Conformément aux dispositions de l'article R.343-7 du Code des Assurances, une entreprise d'assurances peut constituer des provisions dites d'égalisation pour faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations qui garantissent les risques dus à des éléments naturels, le risque atomique, les risques de responsabilité civile dus à la pollution, les risques spatiaux ainsi que les risques liés aux attentats, au terrorisme et au transport aérien. Ces provisions sont dotées de manière facultative.

Cette provision a fait l'objet d'une dotation de 4,6 M€ sur tous les risques hors Catastrophes Naturelles et s'élève à 20,724 M€.

Opérations de réassurance acceptées

Les opérations de réassurance acceptées concernent des rétrocessions provenant de Groupama Assurances Mutuelles (GMA). Ces rétrocessions sont calculées par GMA environ 10 jours avant la date d'arrêté des comptes, sur la base des opérations provisoires cédées par les Caisses Régionales. Elles font l'objet d'un calcul définitif et d'une régularisation éventuelle par GMA l'année suivante.

Réassurance des Caisses Locales

La Caisse Régionale réassure les Caisses Locales d'Assurances Mutuelles Agricoles, pour lesquelles elle se substitue dans la représentation de leurs engagements techniques.

A ce titre, les cotisations et les sinistres des Caisses Locales figurent pour leur montant brut d'origine dans les comptes de la Caisse Régionale. La part conservée par les Caisses Locales dans ces postes techniques est inscrite sur une ligne spécifique du bilan et du compte de résultat.

Opérations d'assurance cédées

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes du règlement général de réassurance qui lie la Caisse Régionale à GMA. Elles sont arrêtées environ 10 jours avant la fin de l'arrêté des comptes et font l'objet d'un ajustement les derniers jours du mois en cas de survenance de sinistres tardifs significatifs.

2. Placements

Coûts d'entrée et évaluation à la clôture de l'exercice

Terrains et constructions, parts de sociétés civiles immobilières ou foncières

Les immeubles et les parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières non cotées sont retenus pour leur prix d'achat ou de revient.

Les frais d'acquisition (*droit de mutation, honoraires et frais d'actes...*) sont inscrits en charge dans l'exercice de leur engagement.

Les immeubles sont amortis selon la méthode d'amortissement par composants, conformément à la réglementation CRC 2002-10. Quatre types principaux de composants ont été retenus :

- A – Gros œuvre ou coque
- B – Clos et couvert
- C – Gros équipement – Installations techniques
- D – Equipements secondaires – Revêtements

Les durées de vie sont évaluées sur la durée de vie escomptée de chaque bien, estimée à compter de leur date d'acquisition, sans valeur résiduelle.

La valeur de réalisation des immeubles est déterminée conformément au Code des Assurances, sur la base d'expertises quinquennales révisées annuellement. Les parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières non cotées font l'objet d'une fiche de résumé conclusif d'expertise annuelle.

Valeurs mobilières à revenu fixe

Les obligations et autres valeurs à revenu fixe sont retenues pour leur prix d'achat net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat selon des méthodes actuarielles sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au dernier cours coté au jour de l'inventaire, ou pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu

dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.

Actions et autres titres à revenus variables

Les actions et autres titres à revenus variables sont retenus pour leur prix d'achat, hors intérêts courus.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes, correspond :

- pour les titres cotés, au dernier cours coté au jour de l'inventaire ;
- pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise ;
- pour les actions de Sociétés d'Investissement à Capital Variable et les parts de Fonds Communs de Placement, au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire.

En application du règlement ANC n°2015-11, il est tenu compte d'un amortissement actuariel de la décote/surcote sur la durée résiduelle de vie du placement pour les actifs amortissables relevant de l'article R.343-10 du Code des Assurances.

Prêts

Les prêts sont évalués d'après les actes qui en font foi.

Participations intragroupe

La valeur comptable brute des Certificats Mutualistes Groupama Assurances Mutuelles détenus par Groupama Grand Est s'élève à 270,1 M€

Leur valorisation repose sur celle de GMA. Lorsque la valorisation de GMA rapportée au nombre de Certificats Mutualistes émis par GMA est supérieure à la valeur nominale du Certificat Mutualiste, la valeur de réalisation des Certificats Mutualistes GMA détenus par Groupama Grand Est est égale à la valeur nominale du Certificat Mutualiste multiplié par le nombre de titres détenus par la Caisse. Une évolution adverse du fonds d'établissement de GMA liée à des effets de valorisation de GMA se traduirait par une perte définitive à due concurrence dans les comptes des Caisses Régionales détenant des Certificats Mutualistes Groupama Assurances Mutuelles. Ces titres font cependant l'objet d'une valorisation permettant de détecter éventuellement un besoin de Provision pour Dépréciation Durable, qui impliquerait de valoriser ces titres sous le prix de revient.

La valeur patrimoniale de GMA s'appuie :

- sur une valorisation des actifs détenus par GMA (titres de participation et actifs de placement) ;
- sur une valorisation de son activité de réassurance selon une méthode de valorisation de portefeuille ;
- et sur la prise en compte d'une part du dispositif de rémunération des Certificats Mutualistes GMA détenus par les Caisses Régionales et d'autre part des frais liés au rôle d'organe central de GMA.

Pour les titres de participation, cette valorisation se fonde sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs disponibles estimés à partir des comptes projetés des entités et tenant compte de leur besoin de solvabilité le cas échéant.

Chaque entité faisant l'objet d'une valorisation fournit ses prévisions de résultat technique déterminées à partir d'une croissance estimée du chiffre d'affaires et d'une évolution de ratio combiné à l'horizon de son plan. Ces hypothèses sont déclinées en fonction des objectifs de chaque entité, de l'expérience passée et des contraintes externes du marché local (concurrence, réglementation, parts de marché...). Les prévisions de résultat financier et les flux de trésorerie disponibles actualisés sont déterminés à partir d'hypothèses financières (notamment taux d'actualisation et taux de rendement).

Les flux de trésorerie futurs disponibles retenus correspondent en règle générale :

- Durant une période explicite qui correspond aux premières années, la chronique de flux s'appuie notamment sur les trois premières années de la planification stratégique opérationnelle du groupe. Celle-ci fait l'objet d'un processus d'échange entre le management local et le groupe.
- Au-delà de la période explicite, la chronique de flux est complétée par une valeur terminale. Cette valeur terminale s'appuie sur des hypothèses de croissance à long terme appliquées à une projection actualisée d'un flux normé.
- La marge de solvabilité intégrée dans les plans d'affaires est évaluée selon les règles prudentielles fixées par la directive Solvabilité 2 pour les filiales dont le pays est soumis à cette réglementation. Pour les autres entités, la marge de solvabilité est évaluée selon les dispositions réglementaires applicables localement.

Provisions

Valeurs mobilières à revenu fixe

Les moins-values latentes éventuelles résultant de la comparaison de la valeur comptable et de la valeur de

réalisation ne font normalement pas l'objet de provisions pour dépréciation, conformément au règlement n°2015-11 de l'ANC du 26 novembre 2015. Néanmoins, lorsqu'il y a lieu de considérer que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal, une provision pour dépréciation est constituée.

Placements immobiliers, valeurs mobilières à revenus variables, prêts

Provisions pour dépréciation durable

Conformément au règlement n°2015-11 de l'ANC du 26 novembre 2015, les dépréciations à caractère durable des valeurs amortissables relevant de l'article R.343-10 du Code des Assurances que la Caisse a la capacité et l'intention de détenir jusqu'à leur maturité s'analysent au regard du seul risque de crédit. Une provision pour dépréciation durable est constituée en cas de risque de crédit avéré, lorsqu'il est probable que la contrepartie ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal.

Des provisions pour dépréciation durable (PDD) ont été comptabilisées selon la méthodologie suivante :

Détermination des titres susceptibles d'être provisionnés :

- titres déjà provisionnés à l'arrêté précédent dans la mesure d'une variation de la valorisation de plus ou moins 15 % depuis la dernière dotation ou reprise ;
- titres ayant été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur une période de six mois consécutifs précédant l'arrêté ;
- titres révélant des indices objectifs de dépréciation durable.

Pour l'exercice 2020, une moins-value latente significative est présumée lorsque, sur une période de 6 mois, le titre a décoté de manière permanente de 20 % par rapport à son prix de revient.

Détermination pour chacun des titres définis précédemment si l'entreprise a l'intention de détenir durablement ce titre :

- Si la cession est estimée à court terme (dans les 6 mois, turn-over du portefeuille, opportunités, gestion actif passif, etc...), la provision représente la totalité de l'écart entre la Valeur Boursière et Prix de Revient,

- Si la cession intervient à moyen ou long terme, la provision est calculée selon les règles de détermination exposées ci-dessus.

Titres de participation

L'évaluation des titres de participation repose sur des méthodes multicritères choisies en fonction de chaque situation particulière.

Lorsque la valeur d'utilité à l'inventaire obtenue par le biais des méthodes d'évaluation décrites ci-dessus est inférieure au coût d'entrée de ces titres, une provision pour dépréciation est constituée après prise en compte d'un seuil de significativité.

Le montant du stock de Provisions pour Dépréciation Durable sur titres au 31 décembre 2020 est stable à 7,17 M€.

Provisions pour risque d'exigibilité des engagements techniques

Lorsque la valeur de réalisation globale des placements, à l'exclusion des valeurs mobilières à revenu fixe, a une valeur de réalisation inférieure à la valeur nette comptable de l'ensemble, l'écart constaté entre ces deux valeurs est enregistré au passif du bilan dans un sous - poste des provisions techniques : la provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques. Cette provision a pour objet de faire face à une insuffisante liquidité des placements, notamment en cas de modification du rythme de règlement des sinistres. Groupama Grand Est étale sur 3 exercices la dotation de la provision.

Cette provision n'a pas été dotée en 2020 et le stock est nul.

Produits et Charges de placements

Les plus ou moins-values sur cessions de valeurs mobilières sont déterminées en appliquant la méthode du premier entré premier sorti (FIFO) et constatées dans le résultat de l'exercice.

Les frais d'acquisition de parts de sociétés immobilières et de fonds immobiliers (frais, commissions acquises et non acquises, rétrocessions de frais) sont comptabilisés en charges de placement.

Les produits et charges de placements sont enregistrés au compte de résultat non technique. La quote-part des produits financiers nets revenant aux provisions techniques est transférée au compte de résultat technique. Cette quote-part est calculée selon la part des provisions techniques nettes de cession dans les capitaux propres.

3. Autres opérations

Frais de gestion et commissions

Les frais de gestion sont classés pour la présentation des comptes selon leur destination, par application de clés de répartition. Ces clés sont déterminées analytiquement au regard de la structure et de l'organisation interne de la Caisse Régionale.

Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale de remboursement (*coût historique*).

Lorsqu'à la clôture de l'exercice, la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

L'anticipation des arrêtés de comptes (fast close technique) impacte les créances à hauteur de 35,846 M€.

Produits et charges exceptionnels et non techniques

Le résultat exceptionnel représente une charge de 1,522 M€ et est représenté par des opérations sur l'exercice pour une charge nette net de 1,915 M€, par des produits et charges sur exercices antérieurs pour un produit net de 0,691 M€ et par la dotation (nette des reprises) aux amortissements dérogatoires sur l'immeuble de Dijon pour 0,298 M€.

Les autres produits non techniques sont de 4,213 M€ et sont représentés par les commissions de gestion, les produits de cessions d'actifs et les subventions reçues pour l'activité bancaire. Les autres charges non techniques sont de 4,128 M€ et sont représentées d'une part par les charges par nature réparties, correspondant principalement à l'activité de commercialisation des offres bancaires et immobilières, par la taxe sur les dégagements de provisions nette des remboursements reçus des réassureurs ainsi que par la valeur des actifs corporels cédés.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont dotées en tant que de besoin, au fur et à mesure de leur connaissance.

Elles s'élèvent à 13,305 M€, représentées par des :

- provisions sociales (indemnités de fin de carrière, médailles du travail, jour anniversaires) pour 7,944 M€;

- amortissements dérogatoires pour 3,998 M€;
- provisions pour litiges pour 1,050 M€;
- provisions pour contrôles fiscaux et autres risques pour 0,190M€;
- provisions pour charges futures pour 0,122 M€.

Impôts

L'impôt enregistré au compte de résultat correspond à l'impôt payable au titre de l'exercice, en application des règles fiscales en vigueur.

Une intégration fiscale est réalisée sur les bases d'une convention d'intégration conclue avec GROUPAMA ASSURANCES MUTUELLES à Paris, 8-10, rue d'Astorg, société tête de groupe.

Engagements en matière de retraite et autres passifs sociaux

Les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite sont :

- couverts par un contrat d'assurance à hauteur de 10,025 M€;
- provisionnés en risques et charges pour la partie non couverte par un contrat d'assurance à hauteur de 3,217 M€.

L'estimation de ces engagements est effectuée selon la méthode usuellement appliquée, sur la base :

- d'une inflation de 2,00 % ;
- d'un taux d'actualisation de 0,50 % ;
- d'une augmentation de salaire de 1,80 % ;
- et d'un turn-over variable selon la tranche d'âge et le statut allant de 3,09 % pour un non-cadre de 18-34 ans à 0,00 % pour les plus de 55 ans.

Les engagements pour « jours anniversaires » s'élèvent à 3,841 M€ et ont fait l'objet d'une dotation de provision de 0,649 M€. Le taux d'actualisation utilisé en 2020 est de 0,10 %.

Les engagements pour « médailles du travail » s'élèvent à 0,886 M€ et ont fait l'objet d'une dotation de provision de 0,018 M€. Le taux d'actualisation utilisé en 2020 est de 0,10 %.

Changements d'estimation :

Les engagements pour jours anniversaire intègrent en 2020 l'engagement pour les salariés ayant plus de 40 ans d'ancienneté. Cet engagement est une charge de 0,692 M€.

Note 4 : Les Actifs Incorporels

Tableau des mouvements de l'exercice - valeurs brutes

en K€

Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
2 Frais d'établissement						
2 Autres immo incorporelles	72 325	4 073	4 073	5 328		77 653
Total	72 325	4 073	4 073	5 328		77 653

Tableau des amortissements

Libellés	Montant brut clôture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
2 Frais d'établissement						
2 Autres immo incorporelles	61 894			2 447		64 341
Total	61 894			2 447		64 341

Tableau des provisions

Libellés	Montant brut clôture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
2 Frais d'établissement						
2 Autres immo incorporelles	1 541			20		1 561
Total	1 541			20		1 561

Tableau des amortissements et des provisions

Libellés	Montant brut clôture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
2 Frais d'établissement						
2 Autres immo incorporelles	63 435			2 467		65 902
Total	63 435			2 467		65 902

Tableau des montants nets

Libellés	Montant net ouverture	Montant net clôture
2 Frais d'établissement		
2 Autres immo incorporelles	8 890	11 751
Total	8 890	11 751

Note 5-1 : Les placements - Terrains et Constructions

Tableau des mouvements de l'exercice - valeurs brutes

en K€

Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3a Immobilisations	94 391	871	1 091	4 033	1 300	96 904
3a Parts de sociétés	4 722			6 000		10 722
Total	99 113	871	1 091	10 033	1 300	107 626

Tableau des amortissements

Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3a Immobilisations	44 120			2 575	416	46 279
3a Parts de sociétés						
Total	44 120			2 575	416	46 279

Tableau des provisions

Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3a Immobilisations	109					109
3a Parts de sociétés	11					11
Total	120					120

Tableau des amortissements et des provisions

Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3a Immobilisations	44 229			2 575	416	46 388
3a Parts de sociétés	11					11
Total	44 240			2 575	416	46 399

Tableau des montants nets

Libellés	Montant net ouverture	Montant net clôture
3a Immobilisations	50 162	50 516
3a Parts de sociétés	4 711	10 711
Total	54 873	61 227

Note 5-2 : Les placements - Placements dans les entreprises liées et avec un lien de participation

Tableau des mouvements de l'exercice - valeurs brutes

en K€

Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3b Entreprises liées	271 187			320	88	271 419
3b Entreprises avec lien de participation	12 899				50	12 849
Total	284 086			320	138	284 268

Tableau des amortissements

Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3b Entreprises liées						
3b Entreprises avec lien de participation						
Total						

Tableau des provisions

Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3b Entreprises liées	1 058			88	88	1 058
3b Entreprises avec lien de participation	5 948					5 948
Total	7 006			88	88	7 006

Tableau des amortissements et des provisions

Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3b Entreprises liées	1 058			88	88	1 058
3b Entreprises avec lien de participation	5 948					5 948
Total	7 006			88	88	7 006

Tableau des montants nets

Libellés	Montant net ouverture	Montant net clôture
3b Entreprises liées	270 129	270 361
3b Entreprises avec lien de participation	6 951	6 901
Total	277 080	277 262

Note 5-3 : Les placements - Autres placements

Tableau des mouvements de l'exercice - valeurs brutes

en K€

Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3c Placements financiers	418 732			233 512	181 402	470 842
3c Placements représentant les prov. Tech. afférentes aux contrats en UC						
Total	418 732			233 512	181 402	470 842

Tableau des amortissements

Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3c Placements financiers						
3c Placements représentant les prov. Tech. afférentes aux contrats en UC						
Total						

Tableau des provisions

Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3c Placements financiers	43					43
3c Placements représentant les prov. Tech. afférentes aux contrats en UC						
Total	43					43

Tableau des amortissements et des provisions

Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3c Placements financiers	43					43
3c Placements représentant les prov. Tech. afférentes aux contrats en UC						
Total	43					43

Tableau des montants nets

Libellés	Montant net ouverture	Montant net clôture
3c Placements financiers	418 689	470 799
3c Placements représentant les prov. Tech. afférentes aux contrats en UC		
Total	418 689	470 799

Note 6 : État récapitulatif des placements

1 - Placements (détail des postes 3 et 4 de l'actif)

en K€

Désignation des valeurs ou des actifs	2020			2019		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
1 Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	107 625	61 227	104 690	99 113	54 873	108 961
IFT stratégies d'invest. ou désinv.						
IFT stratégies de rendement						
2 Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'O.P.C.V.M.	285 307	278 257	278 038	285 075	278 025	277 965
IFT stratégies d'invest. ou désinv.						
IFT stratégies de rendement						
3 Parts d'O.P.C.V.M. autres que celles visées en 4	34 163	34 163	45 436	28 646	28 646	40 208
IFT stratégies d'invest. ou désinv.						
IFT stratégies de rendement						
4 Parts d'O.P.C.V.M. détenant exclusivement des titres à revenu fixe	60 294	60 294	71 674	83 165	83 165	93 565
IFT stratégies d'invest. ou désinv.						
IFT stratégies de rendement						
5 Obligations et autres titres à revenu fixe	224 172	221 872	231 338	199 614	197 756	214 397
IFT stratégies d'invest. ou désinv.						
IFT stratégies de rendement						
6 Prêts hypothécaires						
IFT stratégies d'invest. ou désinv.						
IFT stratégies de rendement						
7 Autres prêts et effets assimilés	1 175	1 175	1 175	1 319	1 319	1 319
IFT stratégies d'invest. ou désinv.						
IFT stratégies de rendement						
8 Dépôts autres que des entreprises cédantes						
9 Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces	150 000	150 000	150 000	105 000	105 000	105 000
10 Actifs représentatifs de contrats en unité de compte						
. Placements immobiliers						
. Titres à revenu variable autres que des parts d'OPCVM						
. OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe						
. Autres O.P.C.V.M.						
. Obligations et autres titres à revenu fixe						
11 Autres IFT						
IFT stratégies d'invest. ou désinv.						
IFT stratégies de rendement						
IFT autres opérations						
Total des placements	862 735	806 988	882 351	801 932	748 784	841 415

2 - Placements immobiliers (détail du poste 3a de l'actif)

Désignation des valeurs ou des actifs	2020			2019		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
1 Terrains et constructions	95 218	48 831	99 192	92 734	48 505	99 707
Placement	39 935	23 993	47 197	37 678	22 542	46 621
Exploitation	55 284	24 838	51 995	55 057	25 964	53 086
2 Parts de sociétés immobilières	12 407	12 396	15 497	6 290	6 279	9 254
Placement	12 007	11 996	13 268	5 890	5 879	7 072
Exploitation	400	400	2 229	400	400	2 182
Total des placements immobiliers	107 625	61 227	114 689	99 024	54 784	108 961

Les montants correspondants aux amortissements et reprises de différence sur prix de remboursement des obligations évaluées conformément aux articles R.343-9 et R.343-10 du Code des assurances sont inclus dans la colonne "Valeur nette N" sur les lignes d'obligations concernées. Ils s'élèvent à un montant de 403 172,83 € pour la décote amortie et à 2 703 223,95 € pour la prime de remboursement reprise.

Le solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence sur prix de remboursement des titres évalués conformément aux articles R343-9 et R343-10 du code des assurances s'élève à 872 399,91 €

Note 7 : Tableau des filiales et participations

Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations

en K€					
	Valeur Comptable des titres détenus		Montant des prêts et avances accordés	Montant des cautions et avals donnés	Montant des dividendes encaissés
	Brute	Nette			
Filiales					
Participations	284 269	277 262		70	2

Filiales et participations détenues à plus de 10%

en K€									
Sociétés	Capital	Quote-part de capital détenu	Valeur brute d'inventaire des titres	Valeur nette d'inventaire des titres	Prêts et avances consentis à la société	Montants des cautions et avals fournis à la société	Chiffres d'affaires	Résultat net	Remarque
GEAC	12 700	100,00%	12 700	6 727				-9	Chiffres 2020
Foncière Viticole de Côte d'Or	1 207	15,21%	183	183			86	382	Chiffres 2019
Centaure Grand Est	450	25,00%	149	149			1 243	62	Chiffres 2018
SCI Terre et plume	320	58,14%	186	186			20	14	Chiffres 2020

Note 8-1 : Les Créances

en K€

Libellés	2020				2019			
	moins d'1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL	moins d'1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL
6a Créances nées d'opérations d'assurance	44 934	4 853	1 996	51 783	48 570	5 361	1 865	55 796
6aa Cotisations acquises non émises	5 635			5 635	5 918			5 918
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directes	39 299	4 853	1 996	46 148	42 652	5 361	1 865	49 878
6b Créances nées d'opérations de réassurance	3 501			3 501	4 595			4 595
6ba Réassureurs	2 381			2 381	2 953			2 953
6bb Cédantes	1 120			1 120	1 642			1 642
6c Autres créances	16 487	38 269	-773	53 983	20 187	38 283	-784	57 686
6ca Personnel	1	178		179	9	175		184
6cb Etat, organismes de sécurité sociale, collect. publiques	1 720			1 720	1 313			1 313
6cc Débiteurs divers	14 766	38 091	-773	52 084	18 865	38 108	-784	56 189
6d Capital appelé non versé								
Total	64 922	43 122	1 223	109 267	73 352	43 644	1 081	118 077

Note 8 - 2 : Détails de la classe 4 Solde débiteur

Libellé	en K€	
	2020	2019
21 Assurés	46 148	49 878
22 Intermédiaires d'assurance		
23 Coassureurs		
24 Réassureurs	3 501	4 595
25 Cédantes		
Total	49 649	54 473

Note 9 : Créances envers le groupe

en K€

Libellé	2020			2019		
	Entreprises liées	Entreprises lien de particip.	Total	Entreprises liées	Entreprises lien de particip.	Total
Capital souscrit non appelé						
Placements	270 361	6 901	277 262	270 129	6 951	277 080
Actions, autres titres à revenu variable	270 361	6 901	277 262	270 129	6 901	277 030
Oblig.,TCN, autres titres à revenu fixe						
Prêts					50	50
Dépôts auprès des établt de crédit						
Autres placements						
Créances pour espèces chez les cédantes						
Placements des contrats en UC						
Part des réassureurs dans les prov.tech	447 988		447 988	448 909		448 909
Prov. Primes non acquises (Non vie)	27 212		27 212	25 378		25 378
Provisions d'assurance vie						
Provisions pour sinistres (vie)						
Provisions pour sinistres (non vie)	310 375		310 375	312 486		312 486
Prov.part des benef. et rist. (vie)						
Prov.part des benef. et rist. (non vie)						
Prov égalisation						
Autres prov. techniques (vie)						
Autres prov. techniques (non vie)	110 401		110 401	111 045		111 045
Prov. des engts en unités de comptes						
Créances nées d'opér.d'ass.dir						
Sur les preneurs d'assurances						
Sur les intermédiaires d'assurances						
Sur les autres tiers						
Créances nées d'opér. de réass.	3 501		3 501	4 595		4 595
Débiteurs divers	7 043	102	7 145	11 200	102	11 302
Capital appelé non versé						
Comptes courants						
Intérêts et loyers acquis et non échus						
Autres comptes de régul - actif						
TOTAL	728 893	7 003	735 896	734 833	7 053	741 886

Note 10 : Compte de régularisation Actif

Libellés	en K€	
	2020	2019
A Actifs réserve de propriété		
B Compte de régularisation actif	16 384	17 147
Intérêts acquis non échus	2 351	4 383
Loyers acquis non échus		
Frais d'acquisition reportés Vie		
Frais d'acquisition reportés Non-Vie	11 804	10 412
Frais d'acquisition immeubles à répartir		
Autres charges à répartir sur plusieurs exercices		
Différences sur prix de remboursement à percevoir	403	587
Autres comptes de régularisation Actif	1 826	1 765
Evaluations techniques de réassurance		
C Primes de remboursement d'emprunt non amorties		

Détail "Autres charges à répartir sur plusieurs exercices"

Libellés	en K€	
	2020	2019
Indexation obligation cotées indexée	0	572
Charges constatées d'avance	1 122	552
Stock articles publicitaires	392	333
Stock économat	312	308
Total	1 826	1 765

Note 11 : Variations des capitaux propres

Libellés	2019	affectation résultat 2019	Rémunération des Certificats Mutualistes	émissions nettes certificats mutualistes	imputation dépréciation durable	variation 2020	en K€
							2020
1a Fonds d'établissement	46 582						46 582
1d Autres réserves	363 212	2 018					365 230
Réserve statutaire	63 617	2 018					65 635
Réserve spéciale PVL 19%							
Réserve de capitalisation							
Réserves diverses	299 595						299 595
1g Ecart changement de méthode							
1e Report à nouveau	110 325		-1 095			11 447	120 677
1f Résultat de l'exercice	13 465	-13 465				16 539	16 539
Total	533 584	-11 447	-1 095			27 986	549 028

Note 12 : Provisions pour risques et charges

Libellés	2020			2019		
	Dotations	Reprises	2020	Dotations	Reprises	2019
Amortissements dérogatoires	298		3 998	298		3 700
Provisions pour litiges	547	506	1 050	103	113	1 009
Provisions pour risques	166	159	246	2	52	239
Provisions pour impôts		56	67	9		123
Provisions pour pension	1 044	220	7 944	1 850	92	7 120
Total	2 055	941	13 305	2 262	257	12 191

Note 13 - 1 : Les dettes

		2020				2019				en K€
Libellés	Moins d'1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL	Moins d'1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL		
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	2 489	912		3 401	2 632	395		3 027		
Assurés	2 489	912		3 401	2 632	395		3 027		
Intermédiaires d'assurances										
Coassureurs										
Autres tiers										
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	12 653			12 653	10 720			10 720		
Réassureurs										
Cédantes	12 653			12 653	10 720			10 720		
Autres intermédiaires										
7c Emprunts obligataires (dont convertibles)										
7d Dettes envers établissements de crédit	5 301			5 301	5 406			5 406		
7e Autres dettes	49 997	2 396	1 205	53 598	45 630	2 361	2 850	50 841		
7ea Titres de créances négociables par l'entreprise										
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnement reçus		396		396		361		361		
7ec Personnels, organisme de sécurité sociale et collectivités publiques	15 690			15 690	12 384			12 384		
7ed Etat, sécurité sociale	15 694			15 694	15 972			15 972		
7ee Créanciers divers	18 613	2 000	1 205	21 818	17 274	2 000	2 850	22 124		
Total	70 440	3 308	1 205	74 953	64 388	2 756	2 850	69 994		

Note 13 - 2 : Détails de la classe 4 Solde créditeur

		en K€		en K€	
Libellés	2020	2019	Provisions Factures non reçues	2020	2019
21 Assurés	3 401	3 027	Fournisseurs	2 747	2 566
22 Intermédiaires d'assurances			Fournisseurs d'immo		
23 Coassureurs			Salariés	22	137
24 Réassureurs	10 049	8 221	Administrateurs	16	38
25 Cédantes	2 604	2 498		2 785	2 741
Total	16 054	13 746			

Note 13 - 3 : Dettes fournisseurs

		en K€			
Exercice	Echus	A 30 jours	A 60 jours	A 90 jours et +	
2019	-54,0	3 313,0	84,0	20,0	
2020	-109,0			23,0	

Note 14 : Dettes envers le groupe

Libellés	2020			2019			en K€
	Entreprises liées	Entreprises lien de particip.	Total	Entreprises liées	Entreprises lien de particip.	Total	
Passif subordonnés							
Provision techniques brutes							
Prov. Primes non acquises (non vie)							
Provisions d'assurance vie							
Provisions pour sinistres (vie)							
Provisions pour sinistres (non vie)							
Prov.part des benef. et rist. (vie)							
Prov.part des benef. et rist. (non vie)							
Autres prov. techniques (vie)							
Autres prov. techniques (non vie)							
Prov. des engts en unités de comptes							
Dettes pour dépôts espèces reçues des cessionnaires							
Dettes nées d'opér. d'ass. directes							
Dont envers preneurs d'ass.							
Dont envers interméd. d'ass.							
Dont envers autres tiers							
Dettes nées d'opér. de réassurance							
Emprunts Obligataires							
Dettes envers établis. de crédit							
Autres dettes	10 002	1 772	11 774	7 333	1 233	8 566	
Compte régularisation passif							
TOTAL	10 002	1 772	11 774	7 333	1 233	8 566	

Note 15 : Compte de régularisation Passif

Libellés	K€	
	2020	2019
B Compte de régularisation passif	2 703	3 053
Amortissements différés sur prix de remboursement	2 703	3 053
Autres comptes de régularisation Passif		

Note 16 : Tableau des engagements reçus et donnés

Libellés des comptes	Montant des engagements à l'égard				en K€
	Des dirigeants	des entreprises liées	des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	Autres origines	Total
1 Engagements reçus		6		48	54
2 Engagements donnés		-2 768	-70	-3 093	-5 931
2a Avals, cautions et garanties de crédit donnés			-70		-70
2b Titres et actifs acquis avec engagement de revente					
2c Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		-2 768		-3 093	-5 861
2d Autres engagements donnés					
3 Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires					
4 Valeurs remises par des org. réassurés avec caution solidaire ou avec substitution					
5 Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance					
6 Autres valeurs détenues pour compte de tiers					
7 Encours d'IFT					
Contrepartie des engagements		-2 762	-70	-3 045	-5 877

Note 17 - 1 : Ventilation des primes brutes émises

Libellés des comptes	en K€	
	2020	2019
Primes brutes émises	619 035	615 077
Assurance directe en France	619 035	615 077
Assurance directe dans CEE, hors France		
Assurance directe hors CEE		

Note 17 - 2 : Entrées et sorties de portefeuille

Libellés des comptes		
	2020	2019
Entrées de portefeuille		3 976
Primes		1 190
Sinistres		2 786
Sorties de portefeuille		
Primes		
Sinistres		

Note 18-1 : Ventilation des produits et des charges de placements

en K€

Libellés	2020				2019			
	Entrep. liées	Entrep. lien de particip.	Autres origines	Total	Entrep. liées	Entrep. lien de particip.	Autres origines	Total
3 Produits des placements	1 045	2	20 257	21 305	1 045	54	23 949	25 048
5 Charges des placements	145		6 043	6 188	195	53	5 855	6 103
Total des placements	900	2	14 215	15 117	850	1	18 094	18 945

Note 18-2 : Ventilation des charges de placements

Libellés	2020				2019			
	Entrep. liées	Entrep. lien de particip.	Autres origines	Total	Entrep. liées	Entrep. lien de particip.	Autres origines	Total
5a Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	145		1 751	1 896	195		2 076	2 271
5b Autres Charges de placements			3 037	3 037			3 098	3 098
5c Pertes provenant de la réalisation des placements			1 255	1 255		53	681	734
Total charges de placements	145		6 043	6 188	195	53	5 855	6 103

Note 18-3 : Ventilation des produits de placements

Libellés	2020				2019			
	Entrep. liées	Entrep. lien de particip.	Autres origines	Total	Entrep. liées	Entrep. lien de particip.	Autres origines	Total
3a Revenus des placements	1 045	2	14 372	15 420	1 045	1	16 653	17 699
3aa Revenus des participations								
3ab Revenus des placements			6 976	6 976			6 943	6 943
3ac Revenus des autres placements	1 045	2	7 396	8 443	1 045	1	9 710	10 756
3ad Autres revenus financiers								
3b Autres produits des placements			1 121	1 121		53	1 388	1 441
3c Profits provenant de la réalisation des placements			4 764	4 764			5 908	5 908
Total produits de placements	1 045	2	20 257	21 305	1 045	54	23 949	25 048

Note 19 : Commission de l'assurance directe

Libellés	en K€	
	2020	2019
Commissions d'acquisition	8 388	8 408
Commissions d'administration	397	375
Commissions sur sinistres	637	652
Total	9 422	9 435

Note 20-1 : Ventilation des charges de personnel et autres charges

Libellés							en K€
	Acquis.	Admin.	Sinistres	Autres charges techniques	Charges non techniques	Placements	Total
Charges de personnel	62 676	8 270	13 939	11 049	2 039	399	98 372
Salaires	44 055	5 795	12 592	7 813	1 433	277	71 965
Pensions de retraite							
Charges sociales	17 874	2 302	4 908	3 224	583	113	29 004
Autres *	747	173	-3 561	12	23	9	-2 597
Charges externes	16 305	3 795	5 487	6 853	846	102	33 388
Impôts et taxes	8 144	1 185	2 410	4 959	271	58	17 027
Autres charges de gestion courante	156	31	662	725	8	1	1 583
Charges financières							
Charges exceptionnelles	-263	11	44	-6	-5	-2	-221
Dotations aux amort. et prov.	92 941	14 485	23 927	26 186	3 362	579	161 480
Total général	179 959	27 777	46 469	49 766	6 521	1 137	311 629

Note 20-2 : Ventilation des charges de personnel

Libellés	en K€	
	2020	2019
Salaires	71 965	67 125
Pensions de retraite		
Charges sociales	29 004	27 835
Autres	-2 597	-2 655
Total	98 372	92 305

Note 20-3 : Ventilation des rémunérations et frais des mandataires sociaux

Article R. 322-55-1 du Code des Assurances

en €				
Nom du Mandataire	Fonction	Rémunérations et indemnités	Frais et avantages en nature	Total
ANDREO Emmanuel	Administrateur	405		405
BARTHOD Jean-Louis	Vice-président	24 984	214	25 198
BOILLIN Sophie	Vice-président	17 017	481	17 498
BOTTIN Patrick	Membre du bureau	11 309	544	11 853
BRAICHOTTE Marie-Noëlle	Administrateur	1 820	263	2 083
CATTET Marie-Pierre	Administrateur	1 301	311	1 612
DELAIRE Philippe	Membre du bureau	10 500	78	10 578
DIDIER Guillaume	Directeur Général	380 573	16 377	396 950
FAUDOT Jean-luc	Administrateur	902	371	1 273
FISCHER Marie	Membre du bureau	2 439	222	2 661
FLEURY Brigitte	Membre du bureau	10 500		10 500
GROS Jean-Pierre	Membre du bureau	10 500	395	10 895
JOST Jean-Pierre	Administrateur	1 703	35	1 738
LOSSER Rémy	Vice-président	21 727	333	22 060
LUX Dominique	Membre du bureau			
MATHIEU Jérôme	Membre du bureau	14 174	815	14 989
MENONVILLE Aline	Administrateur	1 217	26	1 242
MICHEL Lucette	Administrateur	1 869	323	2 192
MORQUE Géraldine	Administrateur	1 312	164	1 476
OSTE Sophie	Administrateur	1 301	16	1 317
PFRIMMER Jean Marc	Administrateur	1 377		1 377
ROUSSEY Stéphane	Membre du bureau	10 500	257	10 757
SAPIN Corinne	Administrateur	1 025		1 025
SCHMITT François	Président	24 492	907	25 399
STEMART Jean-Louis	Vice-président	11 982	337	12 319
THEILMANN Gilles	Membre du bureau	3 822		3 822
THIEBAUT Philippe	Membre du bureau	9 713	190	9 903
VARNEY Sari	Administrateur	992	135	1 127
WITTMANN Pascal	Membre du bureau	10 500		10 500
WOLF Thierry	Administrateur	486	382	868
Totaux		590 438	23 175	613 613
Mandats dans les entreprises liées ou ayant un lien de participation				
SCHMITT François		127 420	857	
BARTHOD Jean-Louis		4 620	2 397	
BOILLON Sophie		4 234	306	
LOSSER Rémy		33 315	2 071	
Totaux généraux		760 027	28 806	

Note 21-1 : Charge fiscale

Libellés des comptes	en K€	
	2020	2019
Impôts exigible	-605	-577
Impôts différés		
Provision N	10 740	12 353
Provision N-1	-497	-835
Charge d'impôts	9 638	10 941

Note 21-2 : Proposition d'affectation du résultat (partie débit)

Libellés des comptes	2020	2019
Report à nouveau précédent débiteur		
Perte de l'exercice		
Distribution		
Affectation aux réserves pour plus values long terme		
Affectation aux autres réserves	2 481	2 020
Autres répartitions		-2
Affectation au compte du siège social		
Report à nouveau (bénéfice)	14 058	11 447
Total	16 539	13 465

Note 21-3 : Proposition d'affectation du résultat (partie crédit)

Libellés des comptes	2020	2019
Report à nouveau précédent créditeur		
Bénéfice de l'exercice	16 539	13 465
Prélèvement		
Prélèvement sur compte siège social		
Report à nouveau (perte)		
Total	16 539	13 465

Note 22-1 : Société intégrée fiscalement

Libellés	en K€	
	2020	2019
Impôt sur les sociétés de l'exercice (hors groupe fiscal)	- 9 972	- 11 483
Impôt sur les sociétés lié aux filiales intégrées fiscalement	- 334	- 542
Charges d'impôt sur les sociétés de l'exercice	- 9 638	- 10 941

Note 22-2 : Ventilation impôts entre les opérations ordinaires et exceptionnelles

Répartition du montant global de l'IS	2020	2019
Résultat avant impôt		
Résultat courant	24 254	19 102
Résultat exceptionnel	1 923	5 304
Impôts sur les bénéfices	10 470	12 319
Intégration fiscale Caisses Locales	-497	- 835
Intégration fiscale GMA	-334	- 542
Total	16 539	13 465

Note 22-3 : Montant des natures des crédits impôts

Répartition des Crédits d'Impôt	2 020	2019
Crédit Impôt Mécénat	234	36
Crédit Impôt Famille	9	11
Crédit Impôt Bailleur	15	
Total	228	47

Note 23-1 : produits exceptionnels

Libellés	2020	2019
PRODUITS EXCEPT SUR EXERC ANT	811	96
PRODUITS EXCEPT S/ EX EN COURS	302	55
SUBVENT CL RECUES P/RECAPITAL	87	541
PRDTS EXCEPT CAISSES LOCALES	22	18
UTILIS - REPRISE PROV CH EXCEP	193	150
Total	1 415	860

Note 23-2 : charges exceptionnelles

Libellés	2 020	2 019
DOT AMORTISSTS DEROGATOIRES	298	298
CHARGES EXCEPT S/ EXERC ANTER	120	124
CHARGES EXCEPT DE L'EXERCICE	2 218	0
CHARGES EXCEPT SUBV C. LOCALES	137	151
DOT PROVISIONS CHARGES EXCEPT	164	125
Total	2 938	698

Note 24-1 : Autres produits non techniques

Libellés	2020	2019
COMM RECUES DE GROUPAMA ASSET	134	164
COMM RECUES DE GROUPAMA BANQUE	929	942
COMM RECUES GRPAMA EPARGNE SAL	460	424
AUTRES HONORAIRES-COMMISSIONS	1 685	1 258
PRODUITS CESSIONS ACTIFS	127	0
ACCOMPAG GMA PROJET BQUE	721	496
AUTRES SUBV RECUES	40	-
VENTE REPAS REST SCHILTIGHEIM	117	261
Total	4 213	3 546

Note 24-2 : Autres charges non techniques

Libellés	2020	2019
VALEUR COMPTABLE ACTIFS CEDES	197	79
COMMISSIONS NON TECHNIQUES	181	178
CHARGES NON TECHN REPARTIES	3 260	3 272
TAXE SUR EXCEDENTS PROVISIONS	490	1 225
Total	4 128	4 754

Note 25 : Consolidation

Entreprise consolidante

Nom	Siège
GROUPAMA ASSURANCES MUTUELLES SIRET 343 115 135 00026 Groupama.com	8-10 rue d'Astorg 75008 PARIS

Note 26 : Résultat technique 2020 par catégorie ministère

en K€

Rubrique ministère	Dommages corporels Individuels (cat 20)	Collectifs (cat 21)	Automobile RC (Cat.22)	Dommages (Cat.23)	Total (Cat.22-23)
1 Primes acquises	162 823	14 756	69 169	104 640	173 809
1a. Primes	164 905	14 756	69 407	105 239	174 646
1b. Variation des primes non acquises	2 082		238	599	837
					0
2 Charges des prestations	121 616	12 128	44 837	75 235	120 072
2a. Prestations et frais payés	109 074	11 354	40 823	73 493	114 316
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	12 542	774	4 014	1 742	5 756
					0
A - SOLDE DE SOUSCRIPTION	41 207	2 628	24 332	29 405	53 737
					0
5 Frais d'acquisition	25 925	2 162	10 868	16 491	27 359
6 Autres charges de gestion nettes	6 561	538	2 743	4 164	6 907
					0
B CHARGES D'ACQUISITION	32 486	2 700	13 611	20 655	34 266
					0
7 Produits des placements	1 590	99	1 439	404	1 843
8 Participation aux résultats					0
					0
C SOLDE FINANCIER	1 590	99	1 439	404	1 843
					0
9 Part des réassureurs dans les primes acquises	40 900	3 296	25 976	38 843	64 819
10 Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises					0
10b Part des réassureurs dans les prestations payées	25 236	2 383	14 373	20 923	35 296
11 Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées					0
11b Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	3 703	195	8 950	-262	8 688
12 Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer					0
12b Part des réassureurs dans les participations aux résultats					0
13 Commissions reçues des réassureurs	5 139	392	4 281	5 813	10 094
					0
D SOLDE DE REASSURANCE	-6 822	-326	1 628	-12 369	-10 741
					0
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D) HORS GROUPE	3 489	-299	13 788	-3 215	10 573
					0
14 Provisions pour PNA et REC (clôture)	20 581	31	13 560	18 531	32 091
15 Provisions pour PNA et REC (ouverture)	18 500	31	13 321	17 932	31 253
16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)	81 358	5 883	247 315	19 525	266 840
17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	68 043	4 854	243 472	17 783	261 255
18 Autres provisions techniques (clôture)	71 838	3 605	70 899		70 899
19 Autres provisions techniques (ouverture)	72 611	3 861	70 728		70 728

Note 26 : Résultat technique 2020 par catégorie ministère

en K€

Rubrique ministère	Dommages aux biens Particuliers (Cat.24)	Professionnels (Cat.25)	Agricoles (Cat.26)	Récapitulatif (Cat.24-26)
1 Primes acquises	90 906	47 805	72 721	211 432
1a. Primes	91 745	47 995	72 776	212 516
1b. Variation des primes non acquises	839	190	55	1 084
				0
2 Charges des prestations	53 389	33 004	53 265	139 658
2a. Prestations et frais payés	56 325	29 939	64 841	151 105
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	-2 936	3 065	-11 576	-11 447
				0
A - SOLDE DE SOUSCRIPTION	37 517	14 801	19 456	71 774
				0
5 Frais d'acquisition	14 290	7 564	11 537	33 391
6 Autres charges de gestion nettes	3 628	1 901	2 872	8 401
				0
B CHARGES D'ACQUISITION	17 918	9 465	14 409	41 792
				0
7 Produits des placements	946	753	608	2 307
8 Participation aux résultats	2	875	11	888
				0
C SOLDE FINANCIER	944	-122	597	1 419
				0
9 Part des réassureurs dans les primes acquises	34 732	18 822	40 075	93 629
10 Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises				0
10b Part des réassureurs dans les prestations payées	17 197	8 820	31 305	57 322
11 Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées				0
11b Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	-1 009	-155	-9 096	-10 260
12 Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer				0
12b Part des réassureurs dans les participations aux résultats	1	263	3	267
13 Commissions reçues des réassureurs	6 701	3 018	6 866	16 585
				0
D SOLDE DE REASSURANCE	-11 842	-6 876	-10 997	-29 715
				0
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D) HORS GROUPE	8 701	-1 662	-5 353	1 686
14 Provisions pour PNA et REC (clôture)	19 843	5 921	562	26 326
15 Provisions pour PNA et REC (ouverture)	19 003	5 731	508	25 242
16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)	92 242	69 096	46 516	207 854
17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	96 306	66 257	60 132	222 695
18 Autres provisions techniques (clôture)	9 016	3 076	11 049	23 141
19 Autres provisions techniques (ouverture)	7 887	2 851	9 009	19 747

Note 26 : Résultat technique 2020 par catégorie ministère

en K€

Rubrique ministère	Catastrophes Naturelles (Cat.27)	Resp. civile générale (Cat.28)	P.J. (Cat.29)	Assistance (Cat.30)	PP diverses (Cat.31)
1 Primes acquises	18 626	2 139	11 192	11 454	424
1a. Primes	18 731	2 142	11 285	11 586	422
1b. Variation des primes non acquises	105	3	93	132	-2
2 Charges des prestations	-6 078	1 641	5 340	4 952	-1
2a. Prestations et frais payés	2 313	335	5 076	5 373	13
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	-8 391	1 306	264	-421	-14
A - SOLDE DE SOUSCRIPTION	24 704	498	5 852	6 502	425
5 Frais d'acquisition	2 935	303	1 766	1 800	63
6 Autres charges de gestion nettes	739	76	446	458	15
B CHARGES D'ACQUISITION	3 674	379	2 212	2 258	78
7 Produits des placements	207	50	124	2	1
8 Participation aux résultats	95	3	49	2	6
C SOLDE FINANCIER	112	47	75	0	-5
9 Part des réassureurs dans les primes acquises	13 119	944	4 161	9 316	246
10 Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises					
10b Part des réassureurs dans les prestations payées	1 561	230	1 492	5 093	4
11 Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées					
11b Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	-6 415	599	64	-401	-4
12 Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer					
12b Part des réassureurs dans les participations aux résultats	66	1	15	3	2
13 Commissions reçues des réassureurs	860	226	759	1 146	53
D SOLDE DE REASSURANCE	-17 047	112	-1 831	-3 475	-191
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D) HORS GROUPE	4 095	278	1 884	769	151
14 Provisions pour PNA et REC (clôture)	2 642	277	1 774	2 700	38
15 Provisions pour PNA et REC (ouverture)	2 540	273	1 681	2 567	40
16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)	28 493	2 611	9 871	2 170	6
17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	36 312	1 974	9 607	2 592	20
18 Autres provisions techniques (clôture)	3 502	9 746			
19 Autres provisions techniques (ouverture)	4 073	9 078			

Note 26 : Résultat technique 2020 par catégorie ministère

en K€

Rubrique ministère	Transports (Cat.34)	Construction		Acceptations (Non vie) (Cat.39)	Total
		Dommages ouvrages (Cat.35)	RC (Cat.36)		
1 Primes acquises	1 360	818	5 883	12 263	626 979
1a. Primes	1 345	818	5 883	12 300	631 335
1b. Variation des primes non acquises	-15			37	4 356
2 Charges des prestations	293	401	9 160	11 771	420 953
2a. Prestations et frais payés	260	848	4 803	9 532	414 402
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	33	-447	4 357	2 239	6 551
A - SOLDE DE SOUSCRIPTION	1 067	417	-3 277	492	206 026
5 Frais d'acquisition	213	124	935	919	97 895
6 Autres charges de gestion nettes	53	31	232	918	25 375
B CHARGES D'ACQUISITION	266	155	1 167	1 837	123 270
7 Produits des placements	2	40	531		6 796
8 Participation aux résultats	6				1 049
C SOLDE FINANCIER	-4	40	531	0	5 747
9 Part des réassureurs dans les primes acquises	509	263	1 901		233 103
10 Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises					0
10b Part des réassureurs dans les prestations payées	76	430	1 429		130 552
11 Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées					0
11b Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	9	-335	1 402		-2 755
12 Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer					0
12b Part des réassureurs dans les participations aux résultats	2				356
13 Commissions reçues des réassureurs	117	44	325		35 740
D SOLDE DE REASSURANCE	-305	-124	1 255	0	-69 210
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D) HORS GROUPE	492	178	-2 658	-1 345	19 293
14 Provisions pour PNA et REC (clôture)	78			158	86 696
15 Provisions pour PNA et REC (ouverture)	93			120	82 340
16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)	99	3 271	53 112	39 376	700 944
17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	66	3 718	48 755	37 201	697 092
18 Autres provisions techniques (clôture)				646	183 377
19 Autres provisions techniques (ouverture)				582	180 680

Note 27 : Liquidation des provisions de sinistres

Libellés des comptes	en K€	
	2020	2019
Provisions pour risques en cours		864
Prévisions de recours à encaisser	30 543	29 504
Provisions pour sinistres à l'ouverture (11)	697 092	662 978
Prestations payées dans l'exercice sur les exercices antérieurs (12)	181 544	178 826
Provisions de sinistres clôture sur exercices antérieurs (13)	495 442	451 486
BONI/MALI (=11-12-13)	20 106	32 666

Note 28 : Évolution des primes acquises et des sinistres

Libellés des comptes	en K€				
	2016	2017	2018	2019	2020
Exercice 2018					
Réglements	231 435	197 168	142 990		
Provisions	43 091	67 104	151 544		
Total des sinistres (S)	274 526	264 272	294 534		
Primes acquises (P)	412 536	409 521	416 462		
S/P	66,55%	64,53%	70,72%		
Exercice 2019					
Réglements	235 764	211 097	229 144	130 875	
Provisions	27 772	51 801	76 674	183 326	
Total des sinistres (S)	263 536	262 898	305 818	314 201	
Primes acquises (P)	412 519	409 210	417 259	434 433	
S/P	63,88%	64,25%	73,29%	72,32%	
Exercice 2020					
Réglements	238 038	217 127	246 053	225 348	135 891
Provisions	21 849	52 797	57 655	69 020	137 855
Total des sinistres (S)	259 887	269 924	303 708	294 368	273 746
Primes acquises (P)	412 566	409 087	416 938	434 973	437 004
S/P	62,99%	65,98%	72,84%	67,68%	62,64%

Note 29 : Personnel

Libellés des comptes	nb	
	2020	2019
Total personnel commercial	672	659
Direction	2	2
Cadres	115	114
Non cadres	555	543
Total autre personnel	943	908
Direction	9	10
Cadres	335	299
Non cadres	599	599
TOTAL DU PERSONNEL	1 615	1 567
Membres des organes d'administration	211	221
Rémunérations allouées exercice	211	221
Engagements de retraite		
Avances et crédits pendant exercice		
Autres engagements pris		
Membres des organes de direction ou de surveillance	2 595	1 808
Rémunérations allouées exercice	2 595	1 808
Engagements de retraite		
Avances et crédits pendant exercice		
Autres engagements pris		

Note 30 : Participation aux résultats techniques et financiers

Nature des indications	en K€				
	2016	2017	2018	2019	2020
I SITUATION FINANCIERE EN FIN D'ANNEE					
a) Fonds d'établissement	25 401	46 578	46 582	46 583	46 583
II OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
a) Cotisations de l'exercice	585 621	585 919	598 807	619 924	626 979
b) Résultats avant impôts, amortissements nets, provisions nettes , et participations aux résultats des salariés	32 670	37 113	-63 061	33 086	34 678
c) Impôts sur les sociétés	-5 374	-13 361	-1 235	-10 941	-9 638
d) Résultats après impôts, amortissements et provisions	17 712	24 357	18 519	13 465	16 539
III PERSONNEL					
a) Nombre de salariés (ETP au 31/12)	1 485	1 481	1 512	1 525	1 573
b) Montant de la masse salariale	95 700	101 135	102 253	100 383	107 185
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	2 252	2 504	2 942	2 687	2 158

4.1 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels 2020

Rapport DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

N° 1082 04 06
GROUPAMA GRAND EST

CAISSE RÉGIONALE
DE RÉASSURANCES
DU GRAND EST

31 décembre 2020

2020

GROUPAMA GRAND EST

101 route de Hausbergen
CS 30014 Schiltigheim
67012 Strasbourg Cedex



Groupama
GRAND EST

**Groupama Grand Est
Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du
Grand Est**

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2020

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

EXCO SOCODEC
51, avenue Françoise Giroud
21066 Dijon Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux sociétaires,

Groupama Grand Est

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est

101, route Hausbergen - BP 30014 Schiltigheim

67012 Strasbourg Cedex

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit et des risques.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2020 - Page 2

C'est dans ce contexte complexe et évolutif, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des certificats mutualistes de Groupama Assurances Mutuelles (Se référer à la note 3.2 de l'annexe aux comptes annuels)	
Point clé de notre audit	Réponses apportées par le collège des Commissaires aux comptes lors de l'audit
<p>Au 31 décembre 2020, les certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles sont inscrits au bilan pour une valeur brute comptable de 270,1 M€ soit 17% du total de l'actif.</p> <p>Comme indiqué en note 3.2 de l'annexe, la valeur actuelle des certificats mutualistes est une valeur d'estimation de la valeur patrimoniale de Groupama Assurances Mutuelles qui s'appuie sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la valorisation des actifs détenus par cette dernière, - la valorisation de son activité de réassurance, - la prise en compte d'une part de son dispositif de rémunération des certificats mutualistes et d'autre part des frais liés à son rôle d'organe central. <p>Les techniques retenues par la direction pour procéder à la valorisation de ces certificats mutualistes comportent ainsi une part significative de jugement quant aux choix des méthodologies, des hypothèses et des données utilisées.</p> <p>Compte-tenu du poids des certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles au bilan de la caisse, de la complexité des modèles utilisés pour leur valorisation, de la sensibilité de cette valorisation aux variations de données et hypothèses sur lesquelles se fondent les calculs, et de l'absence de règle comptable précise régissant spécifiquement les méthodes d'évaluation des certificats mutualistes, nous avons considéré l'évaluation de la valeur des certificats mutualistes comme un point clé de notre audit.</p>	<p>Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation de la valorisation des certificats mutualistes, nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prendre connaissance de la méthode d'évaluation retenue par la Direction pour apprécier la valeur patrimoniale de Groupama Assurances Mutuelles ; • Analyser les hypothèses et méthodes sous-jacentes à la valorisation des agrégats composant la valeur patrimoniale de Groupama Assurances Mutuelles et notamment pour les titres de participation : <ul style="list-style-type: none"> - Obtenir les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation futurs des activités (ou business plan) des entités concernées établies par leurs directions opérationnelles et revues par la Direction ; - Apprécier le caractère raisonnable et la cohérence des business plan en fonction des données réelles historiquement constatées, de notre connaissance des entités, du marché sur lesquelles elles sont positionnées, et d'éléments macro-économiques pouvant impacter ces prévisions ; - Apprécier la cohérence des taux de croissance à l'infini retenus pour l'établissement des business plan, notamment par comparaison avec les croissances moyennes constatées dans les pays dans lesquels opèrent Groupama pour des activités similaires ; - Apprécier la cohérence des taux d'actualisation retenus pour l'établissement des business plan, notamment par comparaison avec les taux usuellement retenus pour les activités des entités et les facteurs économiques propres à chaque pays d'implantation de ces entités ; - Apprécier la méthode de calcul du coût d'immobilisation du capital selon Solvabilité 2 utilisé pour la valorisation des titres de participation avec l'intervention de nos équipes d'actuares. - Enfin, nous avons vérifié que la note 3.2 de l'annexe donne une information appropriée.

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2020 - Page 3

Evaluation des provisions pour sinistres non vie (Se référer à la note 3.1 de l'annexe aux comptes annuels)	
Point clé de notre audit	Réponses apportées par le collège des Commissaires aux comptes lors de l'audit
<p>Les provisions pour sinistres, figurant au bilan au 31 décembre 2020 pour un montant de 700,9 M€, représentent un des postes les plus importants du passif.</p> <p>Elles correspondent aux prestations survenues non payées, tant en principal qu'en accessoire (frais de gestion), et intègrent également une estimation des prestations à payer, non connues ou tardives.</p> <p>L'estimation des provisions techniques s'appuie notamment sur des données historiques faisant l'objet de projections visant à calculer le coût de sinistres non connus, en utilisant des méthodes actuarielles selon les modalités décrites dans la partie 3.1 de l'annexe.</p> <p>Elle requiert l'exercice du jugement de la direction pour le choix des hypothèses à retenir, des modèles de calcul à utiliser et des estimations des frais de gestion afférents.</p> <p>Cette part de jugement est particulièrement importante pour les branches longues.</p> <p>Compte-tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de l'importance du jugement exercé par la direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions pour sinistres non connus ou tardifs, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées et a comporté les travaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prendre connaissance de la conception et tester l'efficacité des contrôles clés relatifs à la gestion des sinistres et à la détermination de ces provisions ; • Apprécier la pertinence de la méthode de calcul utilisée pour l'estimation des provisions ; • Apprécier la fiabilité des états produits par la caisse, retraçant les données historiques, ainsi que rapprocher les données servant de base à l'estimation des provisions avec la comptabilité ; • Apprécier le caractère approprié des hypothèses relatives retenues pour le calcul des provisions ; • Analyser le dénouement de la provision de l'exercice précédent avec les charges réelles des sinistres (boni/mali du dénouement) ; • Sur un certain nombre de segments, procéder à une contre valorisation ou à une revue contradictoire des hypothèses utilisées pour le calcul des provisions.

Evaluation de la provision pour risques croissants sur la dépendance (Se référer à la note 3.1 de l'annexe aux comptes annuels)	
Point clé de notre audit	Réponses apportées par le collège des Commissaires aux comptes lors de l'audit
<p>Une provision pour risques croissants, est constituée pour les opérations d'assurance du risque dépendance, pour couvrir les écarts temporels existant entre la période de mise en jeu de la garantie et son financement par les primes d'assurances. Cette provision est constituée de manière prospective, en comparant les engagements futurs de l'assureur et ceux de l'assuré. La réglementation ne précise pas l'ensemble des paramètres à retenir (notamment lois biométriques et taux d'actualisation) pour le calcul de cette provision.</p> <p>Au 31 décembre 2020, la provision pour risques croissants brute de réassurance s'élève à 40,2 M€.</p> <p>Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit en raison de la sensibilité du calcul de la provision pour risques croissants dépendance au choix des hypothèses clés suivantes qui requièrent de la part de la direction un important degré de jugement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Taux d'actualisation ; • Lois biométriques élaborées en fonction de l'observation et des analyses établies sur la base des données en portefeuille. <p>Le risque pour la caisse porte sur une erreur ou une anomalie dans l'estimation de ces hypothèses clés et de fait une insuffisance du niveau de provisionnement.</p>	<p>Nous avons effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de la méthodologie de détermination de la provision pour risques croissants et mis en place notamment les procédures d'audit suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Examiner la conception du modèle actuariel pour vérifier qu'il ne contient pas d'anomalie pouvant fausser le montant de la provision calculée via notamment l'évaluation de l'environnement de contrôle interne et la réexécution du calcul de manière indépendante ; • Apprécier la cohérence des hypothèses clés retenues pour la détermination de la provision, cela comprend notamment : <ul style="list-style-type: none"> - Les principes et méthodologie de détermination du taux d'actualisation et l'analyse de sensibilité de la provision pour risques croissants au contexte de taux bas ; - La pertinence de la méthodologie de détermination des lois biométriques et leur correcte adéquation au portefeuille.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre caisse considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 29 mai 2017.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est par votre assemblée générale d'octobre 2010 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 13 mai 2008 pour le cabinet Exco Socodec.

Au 31 décembre 2020, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 11^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Exco Socodec dans la 13^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre caisse.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2020 - Page 6

Rapport au comité d'audit et des risques

Nous remettons au comité d'audit et des risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit et des risques figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit et des risques des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Dijon, le 7 mai 2021

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

EXCO SOCODEC

BENEDICTE VIGNON

 *OLIVIER GALLEZOT*

Bénédicte Vignon

Olivier Gallezot

4.2 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées 2020

Rapport DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

N° 1082 04 06
GROUPAMA GRAND EST

CAISSE RÉGIONALE
DE RÉASSURANCES
DU GRAND EST

31 décembre 2020

2020

GROUPAMA GRAND EST

101 route de Hausbergen
CS 30014 Schiltigheim
67012 Strasbourg Cedex



Groupama
GRAND EST

**Groupama Grand Est
Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand
Est**

**Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions réglementées**

**Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2020**

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

EXCO SOCODEC
51, avenue Françoise Giroud
21066 Dijon Cedex

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Aux sociétaires,
Groupama Grand Est
Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est
101, route Hausbergen - BP 30014 Schiltigheim
67012 Strasbourg Cedex

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 322-57 du code des assurances, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

- **Convention portant dispositifs de sécurité et de solidarité**

Le conseil d'administration, en date du 23 octobre 2020, a approuvé, les modifications apportées à la convention portant dispositifs de sécurité et de solidarité afin d'intégrer la possibilité de déclencher le mécanisme de solidarité financière dans l'hypothèse où le ratio de solvabilité de l'une des parties venait à passer en dessous d'un seuil de 100% sans mesure transitoire sur provisions techniques de Groupama Gan Vie.

Administrateur concerné : M. Schmitt.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Dijon, le 7 mai 2021

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

EXCO SOCODEC

BENEDICTE VIGNON

Bénédicte Vignon



Olivier Gallezot

4.3 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conditions de rachat et utilisation des Certificats Mutualistes 2020

Rapport des Commissaires aux comptes **SUR LES CONDITIONS DE RACHAT DES CERTIFICATS MUTUALISTES**

N° 1082 04 06
GROUPAMA GRAND EST

**CAISSE RÉGIONALE
DE RÉASSURANCES
DU GRAND EST**

31 décembre 2020

GROUPAMA GRAND EST

101 route de Hausbergen
CS 30014 Schiltigheim
67012 Strasbourg Cedex



Groupama
GRAND EST

2020

**Groupama Grand Est
Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand
Est**

**Rapport des commissaires aux comptes sur les conditions
dans lesquelles les certificats mutualistes ont été rachetés et
utilisés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020**

Exercice clos le 31 décembre 2020

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

EXCO SOCODEC
51, avenue Françoise Giroud
21066 Dijon Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur les conditions dans lesquelles les certificats mutualistes ont été rachetés et utilisés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux sociétaires,
Groupama Grand Est
Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est
101, route Hausbergen - BP 30014 Schiltigheim
67012 Strasbourg Cedex

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est et en exécution de la mission prévue par l'article L. 322-26-9 du code des assurances, nous vous présentons notre rapport sur les conditions dans lesquelles les certificats mutualistes ont été rachetés et utilisés au cours du dernier exercice clos le 31 décembre 2020.

L'autorisation de rachat de certificats mutualistes a fait l'objet d'une résolution spéciale de votre assemblée générale du 14 mai 2019 dont la teneur avait été préalablement soumise et approuvée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution. Cette résolution porte sur un nombre maximum de certificats mutualistes fixé à 10 % du montant total des certificats mutualistes émis, net du montant des certificats mutualistes auto-détenus à la date où ce montant sera arrêté.

Il nous appartient de vérifier les conditions de mise en œuvre des rachats de certificats mutualistes et d'utilisation des certificats auto-détenus au cours de l'exercice 2020.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont notamment consisté à vérifier que les conditions de rachat et d'utilisation des certificats mutualistes intervenus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi et sont conformes à l'autorisation donnée par l'assemblée générale.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les conditions dans lesquelles les certificats mutualistes ont été rachetés et utilisés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Dijon, le 7 mai 2021

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

EXCO SOCODEC

BENEDICTE VIGNON

 *OLIVIER GALLEZOT*

Bénédicte Vignon

Olivier Gallezot

5- RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 8 JUIN 2021



PROCES VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

DU 08 juin 2021

**CAISSE REGIONALE
D'ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES
DU GRAND EST**

Préambule

En raison du contexte sanitaire actuel lié au Coronavirus et des décisions nationales d'interdiction ou de limitation de rassemblement collectif et/ou de déplacement et des mesures prises dans le cadre de la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19, ne permettant pas la tenue de l'Assemblée générale mixte dans les conditions statutaires, celle-ci se tient à huis clos et à distance, conformément aux articles 4, 5 et 6-1 de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020, à l'ordonnance n°2020-1497 du 2 décembre 2020 et aux décrets 2020-418 du 10 avril 2020 et 2020-1614 du 18 décembre 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé, ainsi qu'en application du décret n°2021-31 du 15 janvier 2021, modifié par le décret 2021-296 du 19 mars 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

En effet, le Conseil d'Administration de Groupama Grand Est a, lors de sa réunion du 16 avril dernier, décidé que l'Assemblée générale mixte du 08 juin 2021 se tiendrait à huis clos et à distance par la mise en place d'un moyen de télécommunication adapté et que les représentants des sociétaires c'est-à-dire les délégués des Caisses locales Groupama Grand Est seraient invités à faire part de leurs intentions de vote dans le cadre d'un vote électronique.

Dans ce contexte, ils ont été appelés à exprimer leur vote par correspondance via une procédure sécurisée, entre le 17 mai 2021 et le 1^{er} juin 2021 inclus.

Au préalable, ils ont été destinataires de tous les documents nécessaires pour voter.

Les membres du Conseil d'Administration de Groupama Grand Est se sont réunis le 08 juin 2021 en Assemblée générale mixte à 09h30 au Palais de la Musique et des Congrès de Strasbourg, sur convocation de Monsieur François Schmitt, Président de la Caisse régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ordre du jour relevant de l'Assemblée générale ordinaire

- 1^{ère} résolution : Approbation du procès-verbal
- 2^{ème} résolution : Approbation des comptes de l'exercice 2020
- 3^{ème} résolution : Approbation des rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes
- 4^{ème} résolution : Affectation du résultat

F/ DL

- 5^{ème} résolution : Rémunération des certificats mutualistes
- 6^{ème} résolution : Autorisation du programme annuel de rachats de certificats mutualistes 2022
- 7^{ème} résolution : Indemnités aux Administrateurs
- 8^{ème} résolution : Renouvellement d'Administrateurs sortants
- 9^{ème} résolution : Remplacement d'une Administratrice sortante
- 10^{ème} résolution : Remplacement d'un Administrateur sortant

2. Ordre du jour relevant de l'Assemblée générale extraordinaire

- 11^{ème} résolution : Modification des statuts
- 12^{ème} résolution : Pouvoirs pour formalités

Introduction

Le Président remercie les personnes participant à distance et salue celles présentes au Palais de la Musique et des Congrès dont :

- M. Jean-Louis Pivard, Président de Groupama Rhône Alpes Auvergne et représentant aujourd'hui, Groupama Assurances Mutuelles ;
- M. Eric Donnet, Directeur général de Groupama Immobilier ;
- Mme Bénédicte Vignon et M. Olivier Gallezot, Commissaires aux Comptes ;
- MM. Michel Habig et Jean-Luc Wibratte, anciens Présidents respectivement de Groupama Alsace et de Groupama Grand Est ;
- M. Olivier Larcher, précédent Directeur général de Groupama Grand Est.

Constitution du bureau

Le Président ouvre la séance et fait procéder à la nomination de deux assesseurs :

- **Mme Marie Fischer**, Présidente de la Caisse locale du Rhin au Sundgau (68) ;
- **M. Thierry Payet**, Administrateurs salarié.

Puis, il propose d'en assumer la présidence et de nommer comme secrétaire de séance :
M. Didier Guillaume, Directeur général.

Quorum

Il rappelle également que la présente Assemblée générale est une Assemblée générale mixte car son ordre du jour comporte des questions relevant de la compétence de l'Assemblée générale ordinaire et une modification des statuts de la Caisse régionale relevant de la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire qui doit statuer à la majorité des deux-tiers.


En application des dispositions des articles 31, 33 et 34 des statuts, pour délibérer valablement, notre Assemblée générale mixte doit réunir le tiers au moins des Caisses locales, soit **84** Caisses locales sur un total de **250**.

Or, **229** Caisses locales ont élargé et 224 ont voté.

Le quorum étant largement atteint, notre Assemblée générale mixte peut valablement délibérer.

Interventions

Le Président accueille les nouveaux Présidents et remercie ceux, sortants, pour leur engagement mutualiste.

AS 

Il rappelle que le rapport moral a été adressé à l'ensemble des Présidents de Caisse locale. Puis avec M. Guillaume, il présente les faits marquants de l'activité de Groupama Grand Est au cours de l'exercice passé. Les résultats de 2020 sont commentés ainsi que la marge de solvabilité qui s'élève à 314 % avec mesures transitoires, au 31 décembre 2020.

Puis ils laissent la parole aux Administrateurs et répondent aux questions posées.

A la question de savoir quel sera le format des Assemblées générales de Caisses locales en 2022, le Président répond que cette année, malgré le format particulier, ce sont 7,83 % des sociétaires soit 29600 qui se sont exprimés contre 9 %, lors des Assemblées générales en présentiel.

Mais seulement ¼ des votants ont regardé la vidéo en entier.

Le vote électronique a permis de toucher un nouveau public. Faudra-t-il mixer les 2 ?

Ce qui est sûr, c'est que nous avons besoin de revoir nos sociétaires pour échanger avec eux, ajoute-t-il.

Mme Menonville demande si un geste de redistribution mutualiste est de nouveau envisagé en 2021 ?

Le Président indique que l'année en cours est, au niveau technique, une année normale. L'an passé, le premier confinement s'était traduit par un gain technique important ; ce n'est plus le cas.

En revanche, il conviendra d'être vigilant au moment de l'élaboration des tarifs 2022.

Le Directeur général ajoute que nous constatons une forte augmentation des dépenses de Santé en ce début d'année. Cela est sans doute lié au rattrapage des soins du fait des périodes de confinement et à la réforme RACO (Reste à Charge 0). C'est tout le marché qui est touché.

M. Schaal souhaite simplement souligner le travail du réseau commercial et des Présidents de Caisse locale. Malgré le contexte, ils ont su maintenir le lien avec les sociétaires et entre eux.

Il est précisé que les différentes questions posées tant par les Administrateurs que par les Présidents de Caisse locale ainsi que les réponses apportées feront l'objet d'une synthèse prochainement adressée à chacun d'entre eux.

Mme Vignon et M. Gallezot, Commissaires aux Comptes, donnent ensuite lecture des différents rapports. Ils certifient les comptes sans réserve et sans observation.

M. Guillaume donne lecture des résolutions proposées par le Conseil d'Administration.

Puis il communique les résultats des votes par correspondance effectués par les délégués des Caisses locales.

A TITRE ORDINAIRE

1^{ère} résolution : Approbation du procès-verbal

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du procès-verbal de l'Assemblée générale de Groupama Grand Est du 19 mai 2020, en approuve la rédaction sans observation.

Résultat du vote :

218..... voix pour

1..... voix contre

5..... abstentions

FJ *DC*

2^{ème} résolution : Approbation des comptes de l'exercice 2020

L'Assemblée générale, après avoir entendu les rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2020, approuve les comptes de cet exercice tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée générale :

- donne quitus aux Administrateurs de leur gestion ;
- donne décharge de leurs mandats aux Commissaires aux Comptes.

Résultat du vote :

219..... voix pour

1..... voix contre

4..... abstentions

3^{ème} résolution : Approbation des rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture des rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées par l'article R 322-57 du Code des assurances d'une part et sur les contrats d'assurance visés à l'article R 322-57-IV-2 du Code des assurances d'autre part, prend acte des conclusions de ces rapports et en approuve les termes.

Résultat du vote :

218..... voix pour

0..... voix contre

6..... abstentions

4^{ème} résolution : Affectation du résultat

L'Assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2020, soit 16 538 673,76 euros, par dotation :

- à la réserve complémentaire pour 10 % (art. 16 des statuts) soit 1 653 867,00 € ;
- à la réserve pour éventualités diverses pour 5 % (art. 16 des statuts), soit 826 934,00 € ;
- au compte de report à nouveau pour 14 057 872,76 €.

Résultat du vote :

220..... voix pour

1..... voix contre

3..... abstentions

5^{ème} résolution : Rémunération des certificats mutualistes

Dans le cadre de la commercialisation des certificats mutualistes, l'Assemblée générale décide de verser une rémunération globale de 882 795,98 euros, soit un taux de rendement brut avant prélèvements sociaux de 2,00 %, par prélèvement sur le compte de report à nouveau.

L'Assemblée générale décide par ailleurs que le paiement de la rémunération sera effectué conformément au choix du sociétaire.

Résultat du vote :

210..... voix pour

4..... voix contre

9..... abstentions

FJ

DL

6^{ème} résolution : Autorisation du programme annuel de rachats de certificats mutualistes 2022

L'Assemblée générale, connaissance prise de l'approbation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, autorise le Conseil d'administration à racheter, à leur valeur nominale, des certificats mutualistes émis par la Caisse régionale dans le cadre de l'émission de 45,2 millions d'euros autorisée par l'Assemblée générale du 18 mai 2016, ceci en application du programme de rachats de l'année 2022 ci-après arrêté :

1. Objectif du programme de rachats 2022

Le présent programme de rachats s'inscrit dans le cadre de la politique de liquidité des certificats mutualistes.

La Caisse régionale offrira à l'achat les certificats mutualistes rachetés, en priorité à toute nouvelle émission de certificats mutualistes. A défaut d'avoir été cédés dans les deux ans à compter de leur rachat, les certificats mutualistes détenus par la Caisse régionale seront annulés par compensation, à due concurrence, sur le fonds d'établissement de la Caisse régionale.

2. Montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés au titre de l'année 2022 et impact sur la solvabilité de l'entreprise

Le montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés par l'émetteur au titre de 2022 est fixé à 10 % du montant total des certificats mutualistes émis, net du montant des certificats mutualistes détenus par l'émetteur à la date où ce montant sera arrêté, à savoir :

- au 30 juin 2022 pour les besoins du calcul du montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés à l'issue du premier semestre ;
- au 31 décembre 2022 pour les besoins du calcul du montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés à l'issue de l'année 2022 (comme précisé au paragraphe « Période d'exécution des rachats » ci-après).

Les rachats réalisés par la Caisse régionale ne pourront en aucun cas amener la Caisse régionale à détenir, à quelque moment que ce soit, plus de 10% du montant total des certificats mutualistes émis, sauf dérogation accordée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Si les rachats effectivement réalisés atteignent le montant estimé de 10 % des certificats mutualistes émis au 31 décembre 2022, l'impact des rachats sur le taux de couverture du capital de solvabilité requis de l'entreprise estimé à fin 2022 sera de -2 points par rapport à un taux estimé de 358% avant rachat.

3. Demandes de rachats

Les demandes de rachat seront recueillies au moyen d'un formulaire disponible auprès des conseillers commerciaux, signé par le titulaire des certificats mutualistes, et remis par ce dernier aux conseillers commerciaux ou au siège de la Caisse régionale au plus tard le 31 décembre 2022, pour les rachats au titre de l'année 2022.

Ce formulaire indiquera le nom et l'adresse du titulaire, le nombre de certificats mutualistes dont le rachat est demandé, ainsi que, le cas échéant, tout élément justifiant du caractère prioritaire de la demande selon les cas prévus à l'article L. 322-26-9 du Code des assurances.

FJ DC

4. Ordre des rachats

Les rachats de certificats mutualistes sont effectués selon l'ordre d'arrivée des demandes des titulaires, en donnant la priorité aux demandes correspondant aux cas prévus à l'article L. 322-26-9 du Code des assurances.

Si des demandes ne pouvaient être satisfaites au titre du programme de rachats 2022 elles conserveraient leur date d'arrivée au titre du programme de rachats de l'année suivante.

5. Période d'exécution des rachats

Les rachats correspondant aux demandes présentées au cours de l'année 2022 seront effectués dans la limite du montant maximum de rachats ci-dessus mentionné et sous réserve des dispositions réglementaires prescrivant la suspension des rachats dans le cas où le capital de solvabilité requis de l'entreprise d'assurance ne serait pas respecté ou dans le cas où les rachats entraîneraient un tel non-respect. Ils seront exécutés :

- au plus tard le 15 août 2022 s'agissant des demandes de rachats prioritaires présentées au cours du premier semestre ;
- au plus tard le 15 février 2023 s'agissant des demandes de rachats prioritaires présentées au cours du second semestre et des demandes de rachats non prioritaires présentées durant toute l'année 2022.

6. Rémunération des cédants au titre des certificats mutualistes rachetés

Les cédants des certificats mutualistes rachetés au titre du programme de rachats 2022 conservent un droit au versement de la rémunération attribuée aux certificats mutualistes par l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2022, étant précisé que cette rémunération sera calculée au prorata temporis de leur durée de détention en 2022 comme suit :

- au 30 juin 2022 s'agissant des rachats prioritaires effectués au plus tard le 15 août 2022 ; et
- au 31 décembre 2022 s'agissant des rachats prioritaires et non prioritaires effectués au plus tard le 15 février 2023.

Résultat du vote :

215..... voix pour

1..... voix contre

7..... abstentions

7^{ème} résolution : Indemnités aux Administrateurs

Conformément à l'article R 322-55-1 du Code des assurances, l'Assemblée générale approuve pour l'exercice 2020 le remboursement des frais de déplacement et le versement d'indemnités compensatrices de temps perçus par les membres du Conseil d'administration, soit 216 663 euros.

Pour l'exercice 2021, l'Assemblée générale autorise le remboursement des frais de déplacement et le montant maximal d'indemnités compensatrices de temps perçus par les membres du Conseil d'administration à 250 000 euros.

Résultat du vote :

205..... voix pour

5..... voix contre

13..... abstentions

FJ

DG

8^{ème} résolution : Renouvellement d'Administrateurs sortants

L'Assemblée générale renouvelle pour six exercices le mandat des Administrateurs sortants suivants :

- Madame Sophie Boillin,
- Madame Aline Menonville,
- Madame Corinne Sapin,
- Madame Sari Varney,
- Monsieur Emmanuel Andréo,
- Monsieur Jean-Luc Faudot,
- Monsieur Jean-Pierre Gros,
- Monsieur François Schmitt,
- Monsieur Jean-Louis Stémart,
- Monsieur Philippe Thiébaud.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2027 qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Résultat du vote :

216..... voix pour

3..... voix contre

4..... abstentions

9^{ème} résolution : Remplacement d'une Administratrice sortante

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'Administration de la Fédération de Côte-d'Or, nomme en qualité d'Administratrice, Madame Nathalie Minot , en remplacement de Mme Brigitte Fleury, atteinte par la limite d'âge, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale de 2023 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Résultat du vote :

215..... voix pour

4..... voix contre

4..... abstentions

10^{ème} résolution : Remplacement d'un Administrateur sortant

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'Administration de la Fédération de Doubs, nomme en qualité d'Administrateur, Monsieur Thierry Malésieux , en remplacement de M. Jean-Louis Barthod, atteint par la limite d'âge, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale de 2023 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Résultat du vote :

217..... voix pour

1..... voix contre

5..... abstentions

FJ DL

A TITRE EXTRAORDINAIRE

11^{ème} résolution : Modification des statuts

L'Assemblée générale approuve dans toutes ses dispositions le projet de modification de l'article 21 des statuts qui a pour objet de porter à trois ans la durée du mandat des Administrateurs élus par le personnel salarié suivant les modalités de désignation prévues à l'article L 322-26-2 du Code des assurances.

Résultat du vote :

216..... voix pour

2..... voix contre

5..... abstentions

12^{ème} résolution : Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration ainsi qu'au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités qui en seraient la suite ou la conséquence.

Résultat du vote :

220..... voix pour

0..... voix contre

3..... abstentions

A l'issue de cette partie statutaire, M. Guillaume communique quelques informations sur Groupama Grand Est.

En ce début d'année, le nombre de nouveaux sociétaires progresse et le développement commercial sur les produits de masse est au rendez-vous. Nos activités en tant que distributeur (crédit, Groupama Box Habitat, Expertisimo...) se développent également.

A ce jour, nous ne rencontrons pas de difficultés en matière d'encaissement.

A fin avril, le S/C s'affiche à 44,7 % comme en 2019 et 2020 bien que les circonstances soient différentes. En 2019, il n'y avait pas eu d'événements climatiques majeurs et en 2020, nous avons eu des tempêtes en début d'année suivies par une période de confinement.

En revanche, nous déplorons beaucoup d'incendies d'où l'intérêt de la Box Habitat et des sondes à fourrage qui bénéficieront d'un accompagnement financier cette année.

On relève une dérive du coût moyen à l'instar du reste du marché.

Sur ce point, les élus comme les collaborateurs ont un rôle à jouer. En effet, recourir à nos réseaux partenaires, Capsauto et des pare-brisiers, nous permet de réaliser de substantielles économies. Nous devons par conséquent orienter nos sociétaires sinistrés vers ces partenaires d'autant plus que leur qualité de service est appréciée.

En début d'année a été lancé le projet d'entreprise Cap#23 qui comprend 8 chantiers transverses dont la restitution des travaux est prévue cet été.

L'actualité sociale n'est pas en reste : l'accord d'intéressement a été renégocié et celui portant sur le temps de travail est en pleine discussion ; l'accord de télétravail y sera corrélé.

Le Président souhaite revenir sur la gestion des risques et plus particulièrement sur la MRC (MultiRisques Climatiques). Il rappelle qu'il s'agit là d'un sujet très structurant.

Il remercie les équipes en interne et la Commission Assurance pour les travaux menés ces 8 derniers mois.

Suite aux résultats particulièrement dégradés ces 5 dernières années, le Groupe travaille avec les pouvoirs publics à l'élaboration d'un futur régime d'assurance climatique.

FJ DC

Le dossier avance...

Nous devons réagir car la pression des réassureurs face à ce risque est forte.

C'est la raison pour laquelle, le COM et le CEG ont récemment pris 2 mesures importantes, à savoir :

- la fermeture des franchises inférieures à 20 % en « Autres Aléas » ;
- l'arrêt des rendements complémentaires.

Ces décisions doivent ainsi concourir à l'équilibre technique de ce risque.

Au niveau national, le financement du dispositif envisagé par les pouvoirs publics pourrait provenir d'une légère hausse de la taxe Cat Nat payable par tous les assurés et de la taxe sur les carburants agricoles ou les produits polluants pour les exploitants. En effet, ces derniers ne peuvent plus, seuls, assumer le système en place et il est souhaitable de faire appel à la solidarité nationale.

Puis le Président a cédé la parole à M. Pivard qui a commenté un tour d'horizon de l'actualité du Groupe. Le chiffre d'affaires de Groupama affiche une croissance de 1,7 % et le résultat s'établit à 177 M€, en retrait.

La pandémie a représenté notamment une contribution au fonds de solidarité national de 27 M€ et une taxe Santé de 91 M€.

Près d'un million d'appels non mercantiles ont été passés à nos sociétaires pour prendre de leurs nouvelles et de nombreuses actions de solidarité ont été menées.

M. Pivard a également rappelé la nécessaire réforme de l'assurance climatique déficitaire depuis de plusieurs années.

A son tour, M. Donnet présente le projet The Link, futur siège mondial de Total situé à la Défense. Il s'agit d'un programme immobilier de grande ampleur qui répond aux défis environnementaux et aux news modes de travail dont Groupama Immobilier est l'investisseur.

Il évoque également la construction du village olympique 2024 des athlètes dont Groupama est partie prenante.

Puis un vibrant hommage est rendu à 3 Administrateurs de Groupama Grand Est, atteints par la limite d'âge : Mme Brigitte Fleury et MM. Jean-Louis Barthod et Jean-Pierre Jost.

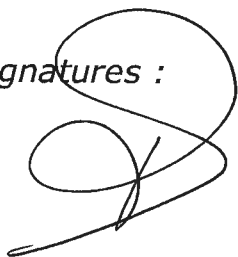
Le Président et le Directeur les remercient chaleureusement pour leur engagement mutualiste de longue date.

Le Président rappelle que l'Assemblée générale de Groupama Assurances Mutuelles se tiendra à distance le 17 juin 2021.

Notre Caisse régionale y sera représentée par 25 délégués (les 16 membres du Bureau et les 9 Administrateurs les plus anciens).

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt l'Assemblée générale mixte à 12 h 45.

Signatures :



M. François Schmitt, Président



M. Didier Guillaume, Secrétaire de séance

Mme Marie Fischer, Assesseur

M. Thierry Payet, Assesseur

6- ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION



Groupama

Grand Est

ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent rapport sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Didier Guillaume
Directeur Général